

RAPPORT PRÉÉLECTORAL

SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Les prévisions économiques 

Le cadre financier 

Les revenus et les dépenses 

La dette 

Les provisions et les réserves 

RAPPORT PRÉÉLECTORAL

SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018

Ministère des Finances

Dépôt légal – 20 août 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-82134-2 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-82135-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

LE RAPPORT PRÉÉLECTORAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC – AOÛT 2018

En juin 2014, lors du discours sur le budget 2014-2015, le gouvernement a annoncé qu'il rendrait public un rapport sur l'état des finances publiques, préalablement à la tenue des élections générales à date fixe.

En avril 2015, l'Assemblée nationale a adopté les dispositions législatives¹ confiant au ministre des Finances le mandat de publier ce rapport.

Conformément à ses engagements et aux dispositions de la loi, le gouvernement rend public le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018*.

Le rapport préélectoral inclut la documentation suivante :

- le **préambule**, comprenant le message du ministre des Finances, la déclaration concernant la responsabilité du ministère des Finances et le rapport de certification du Vérificateur général du Québec;
- la **section A**, comprenant les principaux tableaux du **cadre financier** qui découlent du rapport préélectoral;
- la **section B**, comprenant le **rapport détaillé préparé conformément aux dispositions de la loi**;
- des **annexes**, comprenant notamment des informations additionnelles concernant le cadre financier du gouvernement.

¹ Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01) et Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01).

LE RAPPORT PRÉÉLECTORAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC – AOÛT 2018

Préambule

Message du ministre des Finances

Déclaration concernant la responsabilité du ministère des Finances

Rapport de certification du Vérificateur général du Québec

Section A

Cadre financier sur l'état des finances publiques du Québec

Section B

Rapport détaillé préparé conformément aux dispositions de la loi

Annexes

PRÉAMBULE

Message du ministre des Finances	3
Déclaration concernant la responsabilité du ministère des Finances	5
Rapport de certification du Vérificateur général du Québec	7

MESSAGE DU MINISTRE DES FINANCES

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018*, conformément à la Loi sur le ministère des Finances. Ce rapport présente le portrait des finances publiques du Québec selon l'information financière disponible en date du 10 juillet 2018 et intégrant l'impact budgétaire des mesures de soutien à l'économie annoncées en août 2018.

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018* découle de l'engagement du gouvernement à rendre public un rapport sur l'état des finances publiques du Québec préalablement à la tenue des élections générales à date fixe.

- L'Assemblée nationale a adopté en avril 2015 les dispositions législatives confiant au ministre des Finances le mandat de publier un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques.
- La Loi sur le vérificateur général confie également au Vérificateur général du Québec le mandat de préparer un rapport dans lequel il présente son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses contenues dans le rapport préélectoral publié par le ministre des Finances. Il peut aussi y présenter les commentaires qu'il juge appropriés et qui découlent de ses travaux dans le cadre du rapport préélectoral. La conclusion du Vérificateur général jointe au présent document a été produite avec l'information disponible en date du 13 août 2018.

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018* repose sur le cadre financier du Plan économique du Québec de mars 2018, auquel les révisions nécessaires ont été apportées afin que l'information financière la plus récente soit prise en compte, soit celle au 10 juillet 2018. Le cadre financier intègre également l'impact budgétaire des mesures de soutien à l'économie annoncées en août 2018.

À l'instar du Plan économique du Québec de mars 2018, ce rapport prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire en 2018-2019, et ce, pour une quatrième année consécutive. C'est grâce à une saine gestion des finances publiques et à la bonne performance de l'économie québécoise que ces résultats ont été possibles.

Le cadre financier inclut notamment les initiatives annoncées dans le dernier plan économique pour stimuler la croissance économique et renforcer le financement des services publics ainsi que les mesures de stimulation économique annoncées en août 2018.

Le cadre financier prend en compte :

- le maintien de l'équilibre budgétaire d'ici 2022-2023, soit sur l'horizon du cadre financier;
- une réduction de l'impôt des particuliers atteignant 3 milliards de dollars par année;
- des investissements additionnels pour accroître la réussite éducative et améliorer les services de santé;
- le financement de mesures pour le soutien à la croissance économique et l'accompagnement de la transformation de l'économie;
- le maintien des investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés;
- la poursuite de la réduction de la dette par le versement des revenus dédiés au Fonds des générations.

Pour les années 2018-2019 à 2022-2023, la mise à jour du cadre financier prévoit des améliorations de 950 millions de dollars annuellement par rapport au Plan économique du Québec de mars 2018.

Comme souligné dans les faits saillants du rapport préélectoral, les prévisions de croissance des revenus reflètent la bonne santé économique du Québec. Il s'agit de prévisions prudentes qui tiennent compte du ralentissement attendu de l'économie mondiale en lien avec le resserrement des politiques monétaires et les changements démographiques. Le financement des dépenses correspond au coût des services annoncé. Les objectifs de réduction de la dette sont respectés et la dette est contrôlée. Des marges de prudence sont définies pour gérer adéquatement les risques et les incertitudes.

Le document sur le processus budgétaire en appui au rapport préélectoral rend compte des initiatives prises par le gouvernement pour faire de la planification budgétaire un exercice transparent, rigoureux, prudent et flexible.

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018* s'inscrit dans la volonté du gouvernement de mettre à la disposition des citoyens un cadre financier présentant de façon cohérente et complète ses engagements budgétaires. Ce cadre financier constitue également une référence et une base commune, à l'aube de la prochaine élection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



Carlos Leitão
Québec, août 2018

DÉCLARATION CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018* a été préparé par le ministère des Finances conformément à la Loi sur le ministère des Finances. Le cadre financier contenu dans ce rapport est fondé sur les données publiées dans le Plan économique du Québec de mars 2018. Il tient compte des données financières les plus récentes et disponibles en date du 10 juillet 2018¹, notamment pour l'année financière 2017-2018. Le cadre financier intègre également l'impact budgétaire des mesures de soutien à l'économie annoncées en août 2018.

Le ministère des Finances est responsable des renseignements inclus dans le présent rapport. Comme l'exige la Loi sur le ministère des Finances, le présent rapport comprend :

- les prévisions et les hypothèses économiques;
- les prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement;
- les prévisions de dépenses ventilées selon les champs d'activité de l'État;
- les rapports prévus aux articles 15 de la Loi sur l'équilibre budgétaire et 11 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Les prévisions économiques et celles des revenus ont été établies par le ministère des Finances. Celles des dépenses ont été réalisées par le ministère des Finances, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, conformément aux orientations du gouvernement.

- Les prévisions économiques pour le Québec tiennent compte de plusieurs facteurs externes, comme la situation économique de ses principaux partenaires commerciaux, et internes, tels que la demande intérieure du Québec.
- Les prévisions des revenus et des dépenses reposent notamment sur des hypothèses relatives à l'évolution de l'économie québécoise, à l'évolution des revenus des transferts fédéraux et aux coûts des services gouvernementaux.

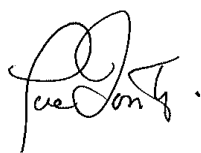
Ces prévisions incluent les mesures et les programmes dont la mise en œuvre est prévue par le gouvernement.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur l'information financière disponible au 10 juillet 2018 et prend en compte les mesures de stimulation économique annoncées en août 2018. De plus, les données budgétaires pour 2017-2018 sont des estimations préliminaires et celles pour les années suivantes sont des prévisions.

Les prévisions financières contenues dans le présent rapport ont été établies conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les données pour le solde budgétaire et les données sur la dette sont établies en fonction des définitions prévues dans la Loi sur l'équilibre budgétaire et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Les conventions comptables sont les mêmes que celles utilisées par le ministère des Finances pour la préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les prévisions présentées dans ce rapport sont fondées sur des hypothèses raisonnables et plausibles. Les pratiques budgétaires du Québec s'inspirent des meilleures pratiques internationales, notamment celles recommandées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le document sur le processus budgétaire en appui au rapport préélectoral illustre également les efforts engagés au cours des dernières années par le gouvernement pour définir un processus budgétaire répondant aux besoins et aux attentes des citoyens et des parlementaires.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Monty'.

Luc Monty
Sous-ministre des Finances
Québec, août 2018

RAPPORT DE CERTIFICATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC SUR LE RAPPORT PRÉÉLECTORAL 2018

Assemblée nationale du Québec

J'ai réalisé une mission d'examen en certification sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans le rapport préélectoral ci-joint, préparé par le ministre des Finances. Mes travaux ont consisté à examiner, dans tous leurs aspects significatifs, les hypothèses retenues et les prévisions du cadre financier pour les trois années financières suivantes : 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Mes travaux ne visaient pas à exprimer une conclusion sur les annexes du rapport. Les données de l'année financière 2017-2018 présentées dans le rapport préélectoral n'ont pas été auditées.

Responsabilité du ministère des Finances

En vertu de la *Loi sur le ministère des Finances*, le ministre doit préparer et publier, préalablement à la tenue des élections générales qui suivent l'expiration d'une législature, un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques du Québec. Cette responsabilité comprend l'élaboration des hypothèses et des prévisions jugées plausibles.

Responsabilité du Vérificateur général

Ma responsabilité consiste à examiner la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans le rapport préélectoral sur la base de procédures que j'ai mises en œuvre et d'éléments probants que j'ai obtenus au regard de l'objectif et des critères que j'ai jugés valables. Cet objectif et ces critères sont exposés ci-après. Je dois également indiquer si j'ai reçu tous les renseignements et les documents demandés. J'ai réalisé la mission conformément aux Normes canadiennes de missions de certification (NCMC) présentées dans le *Manuel de CPA Canada – Certification*, incluant notamment la norme sur les missions d'appréciation directe (NCMC 3001). Cette norme requiert que je planifie et réalise la mission de façon à obtenir une assurance qui est valable dans les circonstances.

Objectif	Critères d'évaluation
Déterminer si les hypothèses retenues et les prévisions budgétaires relatives au cadre financier et à la dette contenues dans le rapport préélectoral sont plausibles.	• Les hypothèses utilisées sont justifiées et constituent une base raisonnable pour établir les prévisions. • Les prévisions reflètent les hypothèses retenues. • Les hypothèses et les prévisions prennent en compte les informations financières les plus récentes de même que les dernières orientations et les décisions du gouvernement. • Les prévisions sont établies selon les conventions comptables utilisées par le gouvernement pour préparer ses états financiers consolidés.

En raison de l'objet de la mission d'examen, qui porte sur des prévisions, la nature des procédures mises en œuvre diffère de ce qui se fait lors des missions d'audit et le niveau d'assurance obtenu est par conséquent moins élevé.

Ainsi, les procédures mises en œuvre reposent sur mon jugement. Elles comprennent, dans la mesure jugée appropriée, l'analyse du processus budgétaire, des demandes d'information, l'examen de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents, des procédures analytiques, l'évaluation de méthodes d'estimation utilisées et des modèles de prévisions économiques du ministère des Finances, des validations de calculs et d'analyses de sensibilité, ainsi que la consultation de spécialistes en finances publiques et en économie, incluant l'économétrie.

Indépendance et contrôle de qualité du Vérificateur général

Le Vérificateur général s'est conformé aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, soit ceux de CPA Canada et ceux du Vérificateur général du Québec, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle. Le Vérificateur général applique la Norme canadienne de contrôle qualité (NCCQ 1) et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion de l'examen du Vérificateur général

Sur la base des procédures mises en œuvre ainsi que des éléments probants obtenus, en date du 13 août, les hypothèses retenues et les prévisions relatives au cadre financier et à la dette pour les années financières se terminant les 31 mars 2019, 2020 et 2021 sont plausibles, dans tous leurs aspects significatifs, et ce, selon l'objectif et les critères déterminés par le Vérificateur général.

Étant donné que les prévisions se fondent sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels seront différents de l'information présentée dans le rapport préélectoral, et les écarts pourraient être significatifs. D'ailleurs, plus les périodes visées sont éloignées, plus le degré d'incertitude entourant les hypothèses et les prévisions augmente.

Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare que j'ai reçu tous les renseignements, les rapports et les explications demandés pour formuler ma conclusion.

Autres points

L'application actuelle par le gouvernement de la norme sur les paiements de transfert n'est pas appropriée selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, ce qui donne lieu à une opinion avec réserve dans les rapports de l'auditeur indépendant du Vérificateur général sur les états financiers consolidés du gouvernement depuis l'année financière 2012-2013. Ainsi, si le gouvernement modifiait son application comptable pour se conformer à cette norme, les prévisions devraient être revues, notamment à l'endroit de la dette représentant les déficits cumulés, qui augmenterait de façon significative.

En complément, j'ai préparé un rapport intitulé *Résultats détaillés des travaux du Vérificateur général du Québec sur le rapport préélectoral 2018*, dans lequel j'explique de façon détaillée mes travaux et les bases de ma conclusion, et présente les informations additionnelles qu'un lecteur doit connaître pour apprécier pleinement les hypothèses et les prévisions contenues dans le rapport préélectoral. Ce rapport détaillé contient aussi divers commentaires découlant de mes travaux relativement au processus budgétaire et à la présentation de l'information incluse dans le rapport préélectoral, ainsi que les objectifs et les critères utilisés à cet égard. Il sera disponible sur le site Web du Vérificateur général. Les constats et l'information supplémentaire présentés dans ce rapport détaillé ne visent pas à amoindrir ma conclusion.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 13 août 2018

SECTION A

Cadre financier sur l'état des finances publiques du Québec

Section A

CADRE FINANCIER SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC¹

Cadre financier.....A.3

Cadre financier du gouvernement de 2017-2018 à 2022-2023 A.3

Revenus consolidés de 2017-2018 à 2022-2023 A.4

Dépenses de missions de 2017-2018 à 2020-2021 A.5

Perspectives économiques au Québec de 2017 à 2022 A.6

Principales hypothèses du cadre financier du Québec A.7

Principaux risques à la situation financière du Québec
et marges de prudence..... A.9

¹ Données 2017-2018 non auditées.

CADRE FINANCIER

TABLEAU A.1

Cadre financier du gouvernement de 2017-2018 à 2022-2023 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	29 398	31 005	32 385	33 713	35 112	36 486
Cotisations pour les services de santé	6 224	6 022	6 187	6 336	6 491	6 649
Impôts des sociétés	8 142	8 326	8 311	8 405	8 600	8 795
Impôt foncier scolaire	2 243	1 817	1 706	1 779	1 863	1 948
Taxes à la consommation	20 215	21 022	21 578	22 065	22 593	23 236
Droits et permis	3 966	3 907	4 089	4 227	4 325	4 475
Revenus divers	10 438	10 411	10 802	11 235	11 701	12 070
Entreprises du gouvernement	5 092	4 339	4 463	4 779	5 014	5 257
Revenus autonomes	85 718	86 849	89 521	92 539	95 699	98 916
<i>Variation en %</i>	3,6	1,3	3,1	3,4	3,4	3,4
Transferts fédéraux	22 367	23 670	24 344	25 034	25 251	25 586
<i>Variation en %</i>	10,8	5,8	2,8	2,8	0,9	1,3
Total des revenus consolidés	108 085	110 519	113 865	117 573	120 950	124 502
<i>Variation en %</i>	5,0	2,3	3,0	3,3	2,9	2,9
Dépenses consolidées						
Dépenses de missions	-94 249	-99 379	-101 762	-104 670	-107 301	-110 606
<i>Variation en %</i>	5,9	5,4	2,4	2,9	2,5	3,1
Service de la dette	-9 240	-9 286	-9 282	-9 341	-9 334	-9 344
<i>Variation en %</i>	-3,0	0,5	-0,0	0,6	-0,1	0,1
Total des dépenses consolidées	-103 489	-108 665	-111 044	-114 011	-116 635	-119 950
<i>Variation en %</i>	5,0	5,0	2,2	2,7	2,3	2,8
Provision pour éventualités	—	—	-100	-100	-100	-100
SURPLUS (DÉFICIT)	4 596	1 854	2 721	3 462	4 215	4 452
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 293	-2 491	-2 707	-2 991	-3 265	-3 502
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	637	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	2 303	—	14	471	950	950

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

TABLEAU A.2

Revenus consolidés de 2017-2018 à 2022-2023

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Impôt des particuliers	29 398	31 005	32 385	33 713	35 112	36 486
<i>Variation en %</i>	0,6	5,5	4,5	4,1	4,1	3,9
Cotisations pour les services de santé	6 224	6 022	6 187	6 336	6 491	6 649
<i>Variation en %</i>	4,3	-3,2	2,7	2,4	2,4	2,4
Impôts des sociétés	8 142	8 326	8 311	8 405	8 600	8 795
<i>Variation en %</i>	8,9	2,3	-0,2	1,1	2,3	2,3
Impôt foncier scolaire	2 243	1 817	1 706	1 779	1 863	1 948
<i>Variation en %</i>	3,4	-19,0	-6,1	4,3	4,7	4,6
Taxes à la consommation	20 215	21 022	21 578	22 065	22 593	23 236
<i>Variation en %</i>	4,8	4,0	2,6	2,3	2,4	2,8
Droits et permis	3 966	3 907	4 089	4 227	4 325	4 475
<i>Variation en %</i>	20,3	-1,5	4,7	3,4	2,3	3,5
Revenus divers	10 438	10 411	10 802	11 235	11 701	12 070
<i>Variation en %</i>	0,5	-0,3	3,8	4,0	4,1	3,2
Entreprises du gouvernement	5 092	4 339	4 463	4 779	5 014	5 257
<i>Variation en %</i>	3,9	-14,8	2,9	7,1	4,9	4,8
Revenus autonomes	85 718	86 849	89 521	92 539	95 699	98 916
<i>Variation en %</i>	3,6	1,3	3,1	3,4	3,4	3,4
Transferts fédéraux	22 367	23 670	24 344	25 034	25 251	25 586
<i>Variation en %</i>	10,8	5,8	2,8	2,8	0,9	1,3
TOTAL	108 085	110 519	113 865	117 573	120 950	124 502
<i>Variation en %</i>	5,0	2,3	3,0	3,3	2,9	2,9

TABLEAU A.3

Dépenses de missions de 2017-2018 à 2020-2021
 (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et services sociaux	40 213	42 020	43 571	45 398
<i>Variation en %</i>	3,8	4,5 ⁽¹⁾	3,7	4,2
Éducation et culture	22 785	23 907	24 655	25 517
<i>Variation en %</i>	5,3	4,5 ⁽¹⁾	3,1	3,5
Économie et environnement	14 309	15 044	15 035	14 847
<i>Variation en %</i>	16,0	5,1	-0,1	-1,3
Soutien aux personnes et aux familles	9 816	10 166	10 251	10 481
<i>Variation en %</i>	2,4	4,4 ⁽¹⁾	0,8	2,2
Gouverne et justice	7 126	7 883	7 950	8 127
<i>Variation en %</i>	6,2	10,6	0,8	2,2
Provision au Fonds de suppléance	—	359	300	300
TOTAL	94 249	99 379	101 762	104 670
<i>Variation en %</i>	5,9	5,4	2,4	2,9

Note : Voir l'annexe 4 pour les dépenses de missions détaillées de 2017-2018 à 2020-2021.

(1) Afin que la croissance de 2018-2019 soit évaluée en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de 2018-2019 ont été calculés en excluant des dépenses de 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M\$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 de la mission Éducation et culture.

TABLEAU A.4

Perspectives économiques au Québec de 2017 à 2022

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production						
Produit intérieur brut réel	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3
Produit intérieur brut nominal	5,1	4,1	3,3	3,2	3,0	3,0
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	414,9	431,8	446,2	460,3	473,9	488,0
Composantes du PIB (en termes réels)						
Demande intérieure finale	3,4	2,9	1,5	1,3	1,1	1,1
– Consommation des ménages	3,2	2,4	1,8	1,5	1,4	1,3
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,6	2,7	1,1	0,6	0,3	0,6
– Investissements résidentiels	7,2	5,2	-1,4	0,0	0,2	0,2
– Investissements non résidentiels des entreprises	4,8	5,8	3,0	2,4	2,2	2,1
Exportations	1,8	2,1	2,1	2,2	2,1	1,9
Importations	4,0	2,1	1,5	1,6	1,6	1,6
Marché du travail						
Population (en milliers)	8 394,0	8 458,3	8 521,8	8 584,5	8 646,3	8 707,0
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 931,9	6 977,0	7 019,5	7 061,6	7 106,2	7 153,5
Emplois (en milliers)	4 223,3	4 282,5	4 313,0	4 336,5	4 356,7	4 376,7
Création d'emplois (en milliers)	90,2	59,2	30,5	23,5	20,1	20,0
Taux de chômage (en %)	6,1	5,4	5,3	5,3	5,3	5,2
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages	4,3	3,9	3,3	3,1	3,0	3,0
– Excluant les produits alimentaires et les logements	4,7	4,2	3,3	3,0	2,8	2,8
Mises en chantier (en milliers d'unités)	46,5	47,1	40,8	39,1	37,7	36,3
Investissements résidentiels	9,7	9,0	0,6	2,1	2,2	2,3
Investissements non résidentiels des entreprises	5,0	6,5	4,6	3,9	3,6	3,6
Salaires et traitements	4,7	4,7	3,2	3,0	3,0	3,0
Revenu des ménages	4,4	4,5	3,2	3,1	3,1	3,1
Excédent d'exploitation net des sociétés	12,5	4,8	4,7	4,3	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation	1,0	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0
PIB par habitant (en \$)	49 422	51 052	52 354	53 623	54 811	56 043
Revenu disponible par habitant (en \$)	29 061	30 175	30 895	31 604	32 313	33 035

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU A.5

Principales hypothèses du cadre financier du Québec

	Hypothèses
CROISSANCE ÉCONOMIQUE	– Modération de la demande intérieure, dont : ▪ décélération de la croissance de la consommation des ménages ▪ maintien de la croissance des investissements non résidentiels des entreprises ▪ ralentissement des investissements résidentiels ▪ maintien des investissements des gouvernements à des niveaux élevés – Maintien de la vigueur du marché du travail – Poursuite de la progression des exportations soutenue par la croissance du commerce mondial – Hausse supplémentaire du taux directeur du Canada d'ici la fin de 2018 – Augmentation graduelle des taux obligataires américains et canadiens – Maintien du dollar canadien près des niveaux actuels – Hausse des prix du pétrole à moyen terme – Modération de la croissance dans plusieurs économies avancées – Resserrement des politiques monétaires mondiales
	Principales variables considérées :
REVENUS	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	
– Impôt des particuliers – Cotisations pour les services de santé – Impôts des sociétés – Taxe de vente – Taxes spécifiques (carburants, produits du tabac et boissons alcooliques)	– Salaires et traitements – Revenus de pension – Revenu des travailleurs autonomes – Gains en capital – Revenus d'intérêts – Salaires et traitements – Excédent d'exploitation net des sociétés – Consommation excluant les produits alimentaires et les logements – Investissements résidentiels – Revenu disponible des ménages par habitant – Indice des prix à la consommation – Prix de l'essence
Revenus autonomes provenant des entreprises du gouvernement	
– Hydro-Québec	– Consommation des clients – Tarifs d'électricité fixés par la Régie de l'énergie – Prix de l'énergie sur les marchés extérieurs

TABLEAU A.5 (suite)

Principales hypothèses du cadre financier du Québec (suite)

Hypothèses	
	Principales variables considérées :
Revenus autonomes provenant des entreprises du gouvernement (suite)	
– Loto-Québec et Société des alcools du Québec	– Habitudes de consommation des clients
– Investissement Québec	– Conjoncture économique
	– Rendements attendus des différents projets d'investissement
Revenus des transferts fédéraux	
– Péréquation	– PIB nominal canadien
	– Population des provinces
	– Impôt fédéral de base
	– Revenu imposable des sociétés
	– Revenus des ressources naturelles
– Transferts pour la santé	– PIB nominal canadien
	– Population des provinces
	– Impôt fédéral de base
– Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	– Population des provinces
	– Impôt fédéral de base
– Autres programmes	– Ententes avec le gouvernement fédéral (ex. : ententes relatives au marché du travail et ententes en matière d'infrastructures)
DÉPENSES	– Orientations budgétaires
	– Coûts de reconduction des programmes : ▪ démographie ▪ prix (inflation, augmentation salariale des travailleurs de l'État et augmentation de la rémunération médicale)
SERVICE DE LA DETTE	– Niveau de la dette
	– Taux d'intérêt
DETTE	– Solde budgétaire
	– Investissements en immobilisations
	– Prêts, placements et avances
	– Versements annuels au Fonds des générations
INFRASTRUCTURES	– Plan québécois des infrastructures

TABLEAU A.6

Principaux risques à la situation financière du Québec et marges de prudence

Marges de prudence	Risques	Estimation de l'impact	Pages de réf.
Cadre financier			
- Provision pour éventualités : 100 M\$ par année de 2019-2020 à 2022-2023 - Réserve de stabilisation : 8,6 G\$ au 31 mars 2023	- Ralentissement mondial généralisé - Variation de 1 point de pourcentage du PIB du Québec - Récession type (moyenne)	- Impact sur les revenus autonomes de 700 M\$ - Impact sur les revenus autonomes de 8,5 G\$	B.37 48 ⁽¹⁾
	- Risques économiques spécifiques - Resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires dans le monde - Évolution des prix du pétrole différente de celle prévue - Ralentissement plus marqué du secteur résidentiel canadien - Fin de l'ALENA - Surtaxe sur l'acier et l'aluminium	0,1 point du PIB 0,5 point du PIB 0,3 point du PIB	B.15
	- Entreprises du gouvernement - Hydro-Québec (ex. : variation de 1°C de la température hivernale comparativement à la température normale)	Impact sur le bénéfice net d'Hydro-Québec de près de 50 M\$	B.39
	Transferts fédéraux (évolution relative de la population québécoise dans le Canada)	110 M\$ avec une variation de 0,1 point de pourcentage	B.44
	Pouvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux	Indéterminé	B.61 à B.63
	Variation de clientèles cibles	580 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage de la population totale	
	Changements technologiques	235 M\$ avec une croissance des coûts liés aux technologies dans le domaine de la santé de 1,0 %	
	Changement dans le niveau général des prix	280 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage des prix	
	Catastrophe naturelle	Indéterminé	
	Taux de réalisation des investissements publics en immobilisations pour une année donnée (écart 5 %)	Impact de 40 M\$ aux dépenses	
	Écart à résorber		B.27
Service de la dette			
- Provision au service de la dette : 50 M\$ en 2018-2019 150 M\$ de 2019-2020 à 2022-2023	- Hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt - Rendement plus faible qu'attendu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	250 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage 20 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage	B.65

(1) Voir les faits saillants du rapport préélectoral.

SECTION B

Rapport détaillé

**préparé conformément aux
dispositions de la loi**

Section B

RAPPORT DÉTAILLÉ PRÉPARÉ CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI¹

Introduction.....	B.3
1. Les prévisions économiques	B.5
1.1 L'évolution de la situation au Québec.....	B.5
1.2 Les principales révisions des prévisions économiques depuis mars 2018	B.16
2. Le cadre financier	B.17
2.1 Les perspectives budgétaires quinquennales	B.17
2.2 Les principales révisions du cadre financier depuis mars 2018	B.19
2.3 Les risques et les marges de prudence.....	B.23
3. Les prévisions des revenus et des dépenses.....	B.31
3.1 L'évolution des revenus	B.31
3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	B.32
3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	B.38
3.1.3 Les transferts fédéraux.....	B.40
3.2 L'évolution des dépenses	B.45
3.2.1 Les dépenses de missions	B.46
3.2.2 Le service de la dette	B.64
4. La dette	B.67
5. Les rapports sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire et au Fonds des générations	B.73
5.1 La Loi sur l'équilibre budgétaire.....	B.73
5.2 La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations	B.75

¹ Données 2017-2018 non auditées.

INTRODUCTION

La section B du *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018* est préparée conformément aux dispositions de la loi.

Elle présente les renseignements suivants :

- les hypothèses et les prévisions économiques;
- le cadre financier quinquennal;
- les prévisions détaillées des revenus et des dépenses;
- l'évolution prévue de la dette;
- les rapports sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire et au Fonds des générations.

En outre, pour chacun des postes budgétaires, les principales hypothèses relatives aux prévisions, les risques et les analyses de sensibilité sont présentés.

De plus, cette section présente les effets des décisions ainsi que des informations disponibles depuis la publication du Plan économique du Québec de mars 2018 et ayant une incidence budgétaire sur le cadre financier du gouvernement, plus précisément l'impact de la prise en compte de la situation économique et budgétaire récente ainsi que l'impact budgétaire des mesures de soutien à l'économie annoncées en août 2018.

1. LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

1.1 L'évolution de la situation au Québec

La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel au Québec a atteint 3,0 % en 2017, après une hausse de 1,4 % en 2016. Il s'agit de la plus importante expansion de l'activité économique observée depuis 2000.

— En 2017, la croissance économique au Québec s'est avérée comparable à celle du Canada (3,0 %) et plus vigoureuse que celle des États-Unis (2,3 %).

L'activité économique en 2017 a bénéficié de l'accélération de la consommation des ménages. De plus, les investissements non résidentiels des entreprises ont augmenté pour une deuxième année consécutive.

Les éléments qui ont soutenu la croissance économique en 2017 demeureront en place au cours des prochaines années. La progression du PIB réel devrait s'élever à 2,1 % en 2018, à 1,7 % en 2019 et à 1,5 % en 2020².

— Les ménages bénéficieront de la vigueur du marché du travail, de la progression des salaires ainsi que des baisses d'impôt accordées par le gouvernement du Québec.

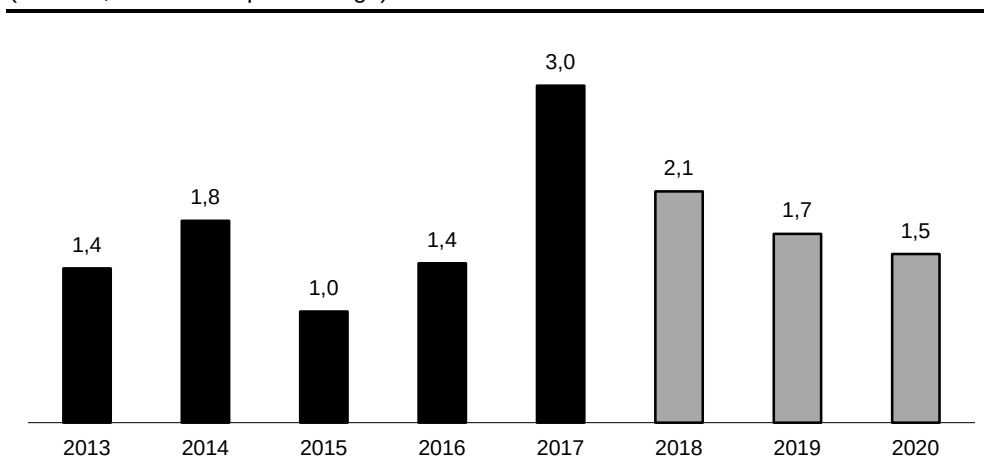
— La croissance des investissements sera soutenue par la confiance élevée des entrepreneurs dans les perspectives économiques du Québec.

— Par ailleurs, malgré la montée des tensions protectionnistes dans plusieurs régions au cours des derniers mois, la croissance des exportations se poursuivra, soutenue par la bonne tenue des économies des principaux partenaires commerciaux du Québec.

GRAPHIQUE B.1

Croissance économique au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

² À l'exception de celles du Québec, les prévisions économiques sont celles qui ont été publiées dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018. Pour le Québec, les prévisions économiques reposent sur les statistiques disponibles au 27 juin 2018.

❑ La progression du PIB

Après avoir enregistré une hausse de 5,1 % en 2017, le PIB nominal devrait augmenter de 4,1 % en 2018, de 3,3 % en 2019 et de 3,2 % en 2020.

Cette croissance du PIB nominal résultera de l'effet combiné de la progression de l'activité économique réelle et du déflateur du PIB, qui mesure l'évolution des prix dans l'ensemble de l'économie.

- Le PIB réel devrait enregistrer une croissance de 2,1 % en 2018, de 1,7 % en 2019 et de 1,5 % en 2020.
- De son côté, le déflateur du PIB devrait croître de 1,9 % en 2018, de 1,6 % en 2019 et de 1,7 % en 2020.
- Les pressions à la hausse sur les salaires ainsi que la montée graduelle des cours du pétrole favoriseront la progression soutenue des prix.

TABLEAU B.1

Croissance du PIB au Québec (variation en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB réel	1,4	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3
Prix – Déflateur du PIB	1,2	2,0	1,9	1,6	1,7	1,7	1,7
PIB NOMINAL	2,7	5,1	4,1	3,3	3,2	3,0	3,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Sommaire des indicateurs économiques

Le tableau suivant présente le sommaire des principaux indicateurs économiques de la prévision économique.

TABLEAU B.2

Perspectives économiques au Québec

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production						
Produit intérieur brut réel	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3
Produit intérieur brut nominal	5,1	4,1	3,3	3,2	3,0	3,0
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	414,9	431,8	446,2	460,3	473,9	488,0
Composantes du PIB (en termes réels)						
Demande intérieure finale	3,4	2,9	1,5	1,3	1,1	1,1
– Consommation des ménages	3,2	2,4	1,8	1,5	1,4	1,3
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,6	2,7	1,1	0,6	0,3	0,6
– Investissements résidentiels	7,2	5,2	-1,4	0,0	0,2	0,2
– Investissements non résidentiels des entreprises	4,8	5,8	3,0	2,4	2,2	2,1
Exportations	1,8	2,1	2,1	2,2	2,1	1,9
Importations	4,0	2,1	1,5	1,6	1,6	1,6
Marché du travail						
Population (en milliers)	8 394,0	8 458,3	8 521,8	8 584,5	8 646,3	8 707,0
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 931,9	6 977,0	7 019,5	7 061,6	7 106,2	7 153,5
Emplois (en milliers)	4 223,3	4 282,5	4 313,0	4 336,5	4 356,7	4 376,7
Création d'emplois (en milliers)	90,2	59,2	30,5	23,5	20,1	20,0
Taux de chômage (en %)	6,1	5,4	5,3	5,3	5,3	5,2
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages	4,3	3,9	3,3	3,1	3,0	3,0
– Excluant les produits alimentaires et les logements	4,7	4,2	3,3	3,0	2,8	2,8
Mises en chantier (en milliers d'unités)	46,5	47,1	40,8	39,1	37,7	36,3
Investissements résidentiels	9,7	9,0	0,6	2,1	2,2	2,3
Investissements non résidentiels des entreprises	5,0	6,5	4,6	3,9	3,6	3,6
Salaires et traitements	4,7	4,7	3,2	3,0	3,0	3,0
Revenu des ménages	4,4	4,5	3,2	3,1	3,1	3,1
Excédent d'exploitation net des sociétés	12,5	4,8	4,7	4,3	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation	1,0	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0
PIB par habitant (en \$)	49 422	51 052	52 354	53 623	54 811	56 043
Revenu disponible par habitant (en \$)	29 061	30 175	30 895	31 604	32 313	33 035

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ Les perspectives économiques quinquennales du secteur privé

Sur un horizon de cinq ans, les prévisions du ministère des Finances du Québec sont comparables à la moyenne de celles du secteur privé, et ce, tant en ce qui concerne l'évolution du PIB réel que celle des prix et du PIB nominal.

- Pour le PIB réel, la croissance moyenne prévue de 2018 à 2022 par le ministère des Finances s'élève à 1,6 %, soit une progression comparable à la hausse moyenne prévue par le secteur privé.
- Pour le PIB nominal, la progression moyenne de 3,3 % attendue par le ministère des Finances de 2018 à 2022 est légèrement inférieure à celle prévue par le secteur privé, qui se situe à 3,5 %.
- L'écart est plus important en 2019, le secteur privé prévoyant une croissance du PIB nominal de 3,8 %. Il s'agit d'une progression supérieure à celle prévue par le ministère des Finances (3,3 %). Cet écart s'explique essentiellement par une plus forte progression des prix prévue par le secteur privé.
- À cet égard, la prévision des prix en 2019 du ministère des Finances résulte de l'évolution anticipée de la croissance du salaire moyen (2,5 %), de l'inflation mesurée par l'IPC (1,8 %) ainsi que des prix à l'exportation (1,4 %), et ce, dans un contexte de concurrence élevée.

TABLEAU B.3

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2018-2022
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3	1,6
Moyenne du secteur privé	—	2,2	1,8	1,5	1,3	1,4	1,6
Prix – Déflateur du PIB							
Ministère des Finances du Québec	2,0	1,9	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7
Moyenne du secteur privé	—	1,8	2,0	1,9	1,8	1,8	1,9
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	5,1	4,1	3,3	3,2	3,0	3,0	3,3
Moyenne du secteur privé	—	4,0	3,8	3,4	3,1	3,2	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.
Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 28 juin 2018.

❑ Hypothèses, risques et analyse de sensibilité

■ Hypothèses

Le ministère des Finances établit la prévision économique en tenant compte de plusieurs facteurs externes et internes qui influencent les perspectives économiques du Québec.

■ Les facteurs externes

Les hypothèses de la prévision du ministère des Finances sont basées sur différents facteurs externes, notamment l'évolution :

- de la situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec;
- des marchés financiers;
- des prix du pétrole.

■ *La situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec*

L'économie du Québec est ouverte sur le monde. Ainsi, l'activité économique est influencée par la situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec.

- Au Canada, la croissance économique devrait atteindre 2,1 % en 2018 et 1,7 % par année en 2019 et en 2020.
- Aux États-Unis, la croissance devrait s'élever à 2,5 % en 2018, à 2,2 % en 2019 et à 2,0 % en 2020.
- La croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,7 % en 2018 et à 3,6 % en 2019 et en 2020.

TABLEAU B.4

Perspectives de croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Québec	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3
Canada	3,0	2,1	1,7	1,7	1,7	1,6
États-Unis	2,3	2,5	2,2	2,0	2,0	2,0
Monde	3,6	3,7	3,6	3,6	3,6	3,5

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Markit, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

- **Les marchés financiers**

- **Le taux directeur aux États-Unis et au Canada**

La Réserve fédérale américaine a procédé à trois hausses de 25 points de base de son taux directeur en 2017, pour le porter de la fourchette 0,50 %-0,75 % à la fourchette 1,25 %-1,50 %. Par ailleurs, l'économie américaine, qui évolue à près de son potentiel, croît à un rythme soutenu. La vigueur de l'économie et la hausse attendue de l'inflation devraient inciter la réserve fédérale à continuer de relever progressivement son taux directeur.

— La prévision incorpore trois hausses de 25 points de base en 2018, totalisant 75 points, et des augmentations cumulées totalisant 50 points de base en 2019.

Du côté canadien, la Banque du Canada a relevé son taux directeur de 50 points de base en 2017 ainsi que de 50 points de base jusqu'ici en 2018. Le taux cible du financement à un jour se situe à 1,50 %.

— La bonne tenue de l'économie canadienne et la progression de l'inflation devraient inciter la Banque du Canada à procéder à une hausse supplémentaire de son taux directeur de 25 points de base d'ici la fin de 2018. Elle devrait relever son taux directeur de 50 points de base en 2019.

- **Les taux obligataires**

Depuis le début de l'année 2018, les taux de rendement des obligations à échéance de 10 ans ont connu des hausses dans la plupart des économies avancées, notamment aux États-Unis et au Canada.

Les taux obligataires américains et canadiens devraient poursuivre leur augmentation graduelle au cours des prochains trimestres, alors que la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada hausseront leur taux directeur.

- **Le dollar canadien**

Depuis le début de l'année 2018, le dollar canadien a évolué à près de 80 cents américains. Les forces agissant sur la valeur du dollar canadien devraient rester globalement équilibrées, et le huard devrait se maintenir près des niveaux actuels au cours des prochains trimestres.

— Le dollar canadien devrait se situer en moyenne à 81,4 cents américains en 2018 et à 80,4 cents en 2019.

▪ **Les prix du pétrole**

Les prix du pétrole ont connu des hausses importantes au début de 2018. Cette remontée a été alimentée par la poursuite des efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de ses partenaires pour diminuer leur production et par le renforcement de la demande mondiale de pétrole, favorisé par l'accélération de la croissance économique mondiale.

Le prix du pétrole Brent devrait s'établir en moyenne à 66 \$ US le baril en 2018 et à 67 \$ US en 2019.

TABLEAU B.5

Facteurs externes qui influencent l'économie du Québec (moyenne annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux cible de financement à un jour	0,7	1,5	2,0	2,5	2,8	2,8
Bons du Trésor – 3 mois	0,7	1,4	2,1	2,6	2,8	2,8
Obligations – 10 ans	1,8	2,5	2,9	3,3	3,6	3,7
Dollar canadien (en cents américains)	77,1	81,4	80,4	80,0	80,0	80,0
Pétrole brut Brent (en \$ US le baril)	55	66	67	68	72	77
Pétrole brut WCS (en \$ US le baril)	38	39	43	47	51	57

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

▪ **Les facteurs internes**

La prévision économique repose sur l'établissement des éléments de la demande intérieure globale et de la progression des exportations, qui reflètent la capacité des entreprises du Québec à profiter de la demande des principaux partenaires commerciaux du Québec.

▪ **La demande intérieure**

La demande intérieure est constituée de la somme des éléments suivants :

- les dépenses de consommation des ménages;
- les investissements non résidentiels des entreprises;
- les investissements résidentiels;
- les dépenses de biens et services et les investissements des administrations publiques.

Après une croissance de 3,4 % en termes réels en 2017, la progression de la demande intérieure devrait s'élever à 2,9 % en 2018 et à 1,5 % en 2019.

- ***Les dépenses de consommation des ménages***

Après une hausse de 3,2 % en termes réels en 2017, la progression des dépenses de consommation des ménages devrait s'élever à 2,4 % en 2018 et à 1,8 % en 2019.

La consommation des ménages sera favorisée par la création d'emplois, et la progression des salaires, par les baisses d'impôt accordées aux Québécois ainsi que par la confiance élevée des consommateurs.

- ***Les investissements non résidentiels des entreprises***

Pour une deuxième année consécutive, les investissements non résidentiels des entreprises ont augmenté en 2017, enregistrant une croissance de 4,8 % en termes réels.

La progression des investissements non résidentiels des entreprises se poursuivra au cours des prochaines années et devrait atteindre 5,8 % en 2018 et 3,0 % en 2019.

- ***Les investissements résidentiels***

L'accélération de la croissance économique et la création d'emplois ont soutenu l'activité du secteur résidentiel en 2017. Les investissements résidentiels ont augmenté de 7,2 % en termes réels.

La remontée graduelle des taux d'intérêt et le resserrement des règles relatives aux prêts hypothécaires tempéreront la demande d'habitations au cours des prochaines années.

Ainsi, les investissements résidentiels devraient s'accroître de 5,2 % en 2018 et diminuer légèrement en 2019.

— Les investissements en rénovation devraient progresser de 2,9 % en 2018 et de 3,0 % en 2019.

— Les mises en chantier devraient dépasser la barre des 40 000 unités en 2018 et en 2019.

- ***Les investissements des gouvernements***

Les administrations publiques au Québec, notamment le gouvernement du Québec ainsi que les municipalités et le gouvernement fédéral, maintiendront leurs investissements en infrastructures à des niveaux élevés.

— En 2017, la valeur totale des investissements de l'ensemble des gouvernements s'est élevée à 17,0 milliards de dollars. Elle devrait se situer à 17,8 milliards de dollars en 2018 et à 18,6 milliards de dollars en 2019.

En particulier, le gouvernement du Québec investira 100,4 milliards de dollars dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028³.

Par leurs achats de biens et services, les gouvernements contribueront également à la croissance de l'activité économique.

³ Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028 est présenté dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

▪ **La création d'emplois**

Reflétant la situation économique, le marché du travail a connu une bonne performance en 2017. En effet, 90 200 emplois de plus ont été créés en moyenne en 2017 par rapport à 2016, dont 65 400 emplois à temps plein. De plus, le taux de chômage est descendu à 6,1 %, un record annuel depuis le début de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, en 1976.

La vigueur du marché du travail devrait se poursuivre. La création d'emplois sera toutefois influencée par les évolutions démographiques, qui entraîneront un resserrement du bassin de main-d'œuvre disponible.

— Au total, 59 200 emplois seront créés en 2018 (+1,4 %) et 30 500 en 2019 (+0,7 %).

— Le taux de chômage devrait descendre à 5,4 % en 2018 et à 5,3 % en 2019.

▪ **La demande extérieure**

La progression des exportations devrait atteindre 2,1 % en 2018 et en 2019 en termes réels, après une hausse de 1,8 % en 2017.

— Cette accélération s'explique par la poursuite de la croissance économique au Canada et aux États-Unis, et par le taux de change du dollar canadien, qui demeure favorable aux exportations internationales.

— Par contre, la montée des tensions protectionnistes dans plusieurs régions représente un risque pour les exportations du Québec.

La croissance des importations devrait atteindre 2,1 % en 2018 et 1,5 % en 2019 en termes réels, après une progression de 4,0 % en 2017.

— La consommation des ménages continuera d'appuyer la hausse des importations. De plus, les importations seront soutenues par la croissance des exportations et des investissements non résidentiels des entreprises.

■ Risques

Les prévisions économiques et des marchés financiers du Plan économique du Québec reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial et l'évolution prévue de l'économie du Québec.

Les risques pesant sur l'économie du Québec ont peu évolué depuis mars 2018. Ces risques, qui ont été répertoriés et documentés dans le Plan économique du Québec de mars 2018, demeurent présents⁴.

- Comme l'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale, les variables économiques québécoises pourraient être influencées par plusieurs facteurs externes, par exemple :
 - un ralentissement économique mondial généralisé;
 - un resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires dans le monde;
 - une montée des restrictions du commerce à l'échelle mondiale;
 - une évolution des prix du pétrole différente de celle prévue;
 - un ralentissement plus marqué du secteur résidentiel canadien.
- D'autres risques ou évènements sont internes. Ils pourraient se traduire par une évolution de certaines variables économiques du Québec différente de celle qui était prévue.

⁴ Les principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévisions économiques sont présentés dans le Plan économique du Québec de mars 2018, pages E.59 à E.63.

■ Analyse de sensibilité

■ Impacts des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats de l'analyse de sensibilité⁵ effectuée à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,5 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir après un délai de deux trimestres.

De même, cette analyse montre qu'une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,4 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal est mesuré après un délai de deux trimestres également.

L'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable. En 2014, les exportations vers l'Ontario représentaient plus de 57 % des exportations interprovinciales du Québec.

TABLEAU B.6

Effets de chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité⁽¹⁾ (trimestres)	Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,5
PIB réel ontarien	2	0,4

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, ne soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

⁵ Le détail de l'analyse de sensibilité, effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif (VAR) structurel, est présenté dans les renseignements additionnels du Plan économique du Québec de mars 2018, à la page G.3.

1.2 Les principales révisions des prévisions économiques depuis mars 2018

Pour l'année en cours et les années suivantes, la prévision économique dans le rapport préélectoral reste relativement inchangée par rapport à celle du Plan économique du Québec de mars 2018.

- La croissance économique au Québec devrait atteindre 2,1 % en 2018 et 1,7 % en 2019, soit des progressions égales à celles prévues dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

Les perspectives de croissance du ministère des Finances sont équivalentes à celles du secteur privé. En juin 2018, le secteur privé a maintenu relativement inchangée sa prévision économique par rapport à celle de mars dernier.

- En juin, les économistes du secteur privé s'attendaient, en moyenne, à une progression du PIB réel de 2,2 % en 2018, une prévision équivalente à celle attendue au moment de la publication du Plan économique du Québec de mars 2018.
 - Cette prévision est légèrement supérieure à celle du ministère des Finances (2,1 %).
- Pour 2019, les économistes du secteur privé s'attendaient, en juin, à une hausse du PIB réel de 1,8 %, une révision à la hausse de 0,1 point de pourcentage par rapport à ce qu'ils avaient prévu en mars 2018.
 - Il s'agit d'une prévision légèrement supérieure à celle du ministère des Finances (1,7 %).

TABEAU B.7

Perspectives économiques selon le ministère des Finances du Québec et le secteur privé (PIB réel, variation en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ministère des Finances du Québec						
– Plan économique du Québec de mars 2018	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3
– Rapport préélectoral 2018	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3
Secteur privé						
– Mars 2018 ⁽¹⁾	2,9	2,2	1,7	1,4	1,3	1,4
– Juin 2018 ⁽²⁾	—	2,2	1,8	1,5	1,3	1,4

(1) Ces données représentent le relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé en date du 12 mars 2018.

(2) Ces données représentent le relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé en date du 28 juin 2018.

2. LE CADRE FINANCIER

Le cadre financier du gouvernement du Québec, établi pour les années financières 2017-2018 à 2022-2023, prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire. De plus, il prévoit la réduction du poids de la dette par les versements de revenus dédiés au Fonds des générations.

2.1 Les perspectives budgétaires quinquennales

Pour la période allant de 2018-2019 à 2022-2023, le cadre financier prévoit une croissance annuelle des revenus consolidés de 2,9 % en moyenne. Cette évolution sera principalement soutenue par la croissance prévue de l'économie du Québec.

— Ainsi, les revenus totalisent 110,5 milliards de dollars en 2018-2019 et atteindront 124,5 milliards de dollars en 2022-2023.

De plus, le cadre financier prévoit une croissance annuelle des dépenses consolidées de 3,0 % en moyenne pour les cinq prochaines années.

— Ainsi, les dépenses sont de 108,7 milliards de dollars en 2018-2019 et s'établiront à 120,0 milliards de dollars en 2022-2023.

L'évolution des revenus et des dépenses prend en compte les mesures fiscales et les initiatives budgétaires mises en œuvre par le gouvernement et annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018 ainsi que les mesures de soutien à l'économie annoncées en août 2018.

Le cadre financier inclut des marges de prudence afin de pallier les imprévus, soit :

- une provision pour éventualités de 100 millions de dollars par année de 2019-2020 à 2022-2023;
- une provision au Fonds de suppléance, incluse au budget de dépenses, de 359 millions de dollars en 2018-2019 et de 300 millions de dollars à compter de 2019-2020;
- une provision au service de la dette qui totalise 50 millions de dollars en 2018-2019 et qui totalisera 150 millions de dollars par année à compter de 2019-2020;
- une réserve de stabilisation de 8,6 milliards de dollars au 31 mars 2023, en l'absence de l'utilisation des améliorations du cadre financier.

Sur l'horizon du cadre financier, les revenus consolidés permettront de financer les dépenses prévues. En outre, les revenus consolidés comprennent les revenus dédiés au Fonds des générations, nécessaires pour l'atteinte des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026.

— À cet égard, les versements au Fonds des générations totalisent 2,5 milliards de dollars en 2018-2019 et passeront à 3,5 milliards de dollars en 2022-2023.

TABLEAU B.8

Cadre financier consolidé de 2017-2018 à 2022-2023

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	29 398	31 005	32 385	33 713	35 112	36 486
Cotisations pour les services de santé	6 224	6 022	6 187	6 336	6 491	6 649
Impôts des sociétés	8 142	8 326	8 311	8 405	8 600	8 795
Impôt foncier scolaire	2 243	1 817	1 706	1 779	1 863	1 948
Taxes à la consommation	20 215	21 022	21 578	22 065	22 593	23 236
Droits et permis	3 966	3 907	4 089	4 227	4 325	4 475
Revenus divers	10 438	10 411	10 802	11 235	11 701	12 070
Entreprises du gouvernement	5 092	4 339	4 463	4 779	5 014	5 257
Revenus autonomes	85 718	86 849	89 521	92 539	95 699	98 916
Variation en %	3,6	1,3	3,1	3,4	3,4	3,4
Transferts fédéraux	22 367	23 670	24 344	25 034	25 251	25 586
Variation en %	10,8	5,8	2,8	2,8	0,9	1,3
Total des revenus consolidés	108 085	110 519	113 865	117 573	120 950	124 502
Variation en %	5,0	2,3	3,0	3,3	2,9	2,9
Dépenses consolidées						
Dépenses de missions	-94 249	-99 379	-101 762	-104 670	-107 301	-110 606
Variation en %	5,9	5,4	2,4	2,9	2,5	3,1
Service de la dette	-9 240	-9 286	-9 282	-9 341	-9 334	-9 344
Variation en %	-3,0	0,5	-0,0	0,6	-0,1	0,1
Total des dépenses consolidées	-103 489	-108 665	-111 044	-114 011	-116 635	-119 950
Variation en %	5,0	5,0	2,2	2,7	2,3	2,8
Provision pour éventualités	—	—	-100	-100	-100	-100
SURPLUS (DÉFICIT)	4 596	1 854	2 721	3 462	4 215	4 452
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 293	-2 491	-2 707	-2 991	-3 265	-3 502
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	637	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	2 303	—	14	471	950	950

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2.2 Les principales révisions du cadre financier depuis mars 2018

Cette section résume les principales révisions du cadre financier depuis la publication du Plan économique du Québec de mars 2018.

La croissance économique observée au cours des derniers mois entraîne des révisions positives du cadre financier pour l'année 2017-2018 et les années suivantes par rapport à celles prévues dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

❑ Évolution de la situation budgétaire en 2017-2018

Les estimations préliminaires pour l'année financière 2017-2018 affichent une amélioration du solde budgétaire de près de 1,5 milliard de dollars par rapport à ce qui était prévu en mars 2018. Ces révisions découlent notamment :

- d'une augmentation des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 834 millions de dollars en raison de la bonne performance de l'économie québécoise, qui s'est traduite notamment par des revenus supérieurs à l'impôt des particuliers et aux impôts des sociétés;
- d'une hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 357 millions de dollars, dont une bonne partie est attribuable aux résultats d'Hydro-Québec en raison de températures plus froides que prévu dans les premiers mois de 2018 et d'une hausse des exportations d'électricité;
- d'une révision à la baisse des transferts fédéraux de 302 millions de dollars en raison principalement d'une diminution des revenus du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui est attribuable notamment aux estimations les plus récentes de la population des provinces du Recensement de 2016;
- d'un écart de 568 millions de dollars entre les dépenses planifiées et celles réalisées par les organismes et les fonds spéciaux, qui résulte essentiellement d'une réalisation plus progressive que prévu des dépenses, notamment à la Société d'habitation du Québec et à la Société de financement des infrastructures locales, ainsi que d'une réévaluation des dépenses liées aux créances fiscales douteuses.

En raison de ces améliorations, un surplus de 2,3 milliards de dollars est prévu selon les estimations préliminaires pour 2017-2018.

TABLEAU B.9

Révisions du cadre financier depuis mars 2018 – 2017-2018

(en millions de dollars)

	2017-2018		
	Mars 2018	Révisions	Août 2018 ⁽¹⁾
Revenus autonomes			
Revenus fiscaux	65 605	617	66 222
Autres revenus	14 187	217	14 404
Sous-total	79 792	834	80 626
Variation en %	2,5		3,6
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 735	357	5 092
Variation en %	-3,3		3,9
Total – Revenus autonomes	84 527	1 191	85 718
Variation en %	2,2		3,6
Transferts fédéraux	22 669	-302	22 367
Variation en %	12,3		10,8
Revenus consolidés	107 196	889	108 085
Variation en %	4,2		5,0
Dépenses de programmes	-72 591	27	-72 564
Variation en %	4,6		4,6
Autres dépenses de missions	-22 226	541	-21 685
Variation en %	13,2		10,4
Total – Dépenses de missions	-94 817	568	-94 249
Variation en %	6,5		5,9
Service de la dette	-9 237	-3	-9 240
Variation en %	-3,0		-3,0
Dépenses consolidées	-104 054	565	-103 489
Variation en %	5,6		5,0
SURPLUS (DÉFICIT)	3 142	1 454	4 596
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 292	-1	-2 293
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾ – AOÛT 2018	850	1 453	2 303

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Estimations préliminaires.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ **Les révisions du cadre financier pour 2018-2019 à 2020-2021**

L'accélération de l'économie et la bonne gestion des finances publiques entraînent des révisions positives du cadre financier par rapport à celles prévues dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

■ **Révisions de la situation économique et budgétaire**

Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire totalisent 950 millions de dollars par année de 2018-2019 à 2020-2021. En particulier, ces révisions s'expliquent par :

- des révisions positives aux revenus autonomes de l'ordre de 1 milliard de dollars par année de 2018-2019 à 2020-2021 en raison de la récurrence des résultats plus favorables que prévu en 2017-2018 découlant de la bonne performance économique;
- une baisse des transferts fédéraux de 4 millions de dollars en 2018-2019, de 420 millions de dollars en 2019-2020 et de 262 millions de dollars en 2020-2021 en raison essentiellement des estimations les plus récentes de la population des provinces du Recensement de 2016;
- une nouvelle évaluation des autres dépenses consolidées, qui s'explique principalement par la prise en compte :
 - d'une réduction des coûts liés aux dépenses d'amortissement dans les commissions scolaires,
 - de l'entente survenue le 21 mars 2018 concernant notamment les rôles et responsabilités des partenaires dans le cadre de la gestion et de la réalisation du Réseau express métropolitain (REM).

■ **Mesures de soutien à l'économie – Août 2018**

Pour soutenir les entreprises touchées par la hausse de tarifs douaniers, le gouvernement a récemment mis en place de nouvelles mesures de soutien afin :

- de permettre aux entreprises de dégager les liquidités nécessaires au maintien de leurs activités;
- d'améliorer la compétitivité des entreprises en favorisant leurs investissements et en réduisant la fiscalité des PME;
- de protéger les emplois par un soutien à la formation des travailleurs.

Ces investissements totalisent 250 millions de dollars en 2018-2019, 298 millions de dollars en 2019-2020 et 177 millions de dollars en 2020-2021.

TABLEAU B.10

Révisions du cadre financier depuis mars 2018 de 2018-2019 à 2020-2021
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2018	—	—	—
RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
Impôt des particuliers	456	411	463
Impôts des sociétés	298	251	237
Taxes à la consommation	101	160	155
Marché du carbone	110	110	110
Autres revenus	62	84	85
Sous-total	1 027	1 016	1 050
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	7	–7	–7
Transferts fédéraux	–4	–420	–262
Dépenses de programmes	—	—	—
Service de la dette	94	140	191
Autres dépenses consolidées	76	519	155
Mesures de soutien à l'économie – Août 2018	–250	–298	–177
TOTAL	950	950	950
Utilisation moindre de la réserve de stabilisation	–950	–936	–479
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – AOÛT 2018	—	14	471

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2.3 Les risques et les marges de prudence

Les prévisions du ministère des Finances reposent sur des hypothèses économiques et budgétaires. À titre d'exemple, la prévision du PIB réel du Québec tient compte de certains facteurs externes, tels que la croissance économique des principaux partenaires commerciaux, le taux de change et les prix du pétrole, et de facteurs internes, tels que l'évolution de la demande intérieure.

Certains risques sont associés à la prise en compte de ces hypothèses. Des analyses de sensibilité sont réalisées afin que leur impact sur les prévisions soit évalué. Elles indiquent les répercussions estimées d'une variation de l'une ou l'autre des hypothèses utilisées pour établir le cadre financier.

□ Hypothèses et risques

Les tableaux suivants présentent les hypothèses reliées au cadre financier et également les risques et les impacts liés à ces risques.

TABLEAU B.11

Principales hypothèses du cadre financier du Québec

	Hypothèses
CROISSANCE ÉCONOMIQUE	– Modération de la demande intérieure, dont : ▪ décélération de la croissance de la consommation des ménages ▪ maintien de la croissance des investissements non résidentiels des entreprises ▪ ralentissement des investissements résidentiels ▪ maintien des investissements des gouvernements à des niveaux élevés – Maintien de la vigueur du marché du travail – Poursuite de la progression des exportations soutenue par la croissance du commerce mondial – Hausse supplémentaire du taux directeur du Canada d'ici la fin de 2018 – Augmentation graduelle des taux obligataires américains et canadiens – Maintien du dollar canadien près des niveaux actuels – Hausse des prix du pétrole à moyen terme – Modération de la croissance dans plusieurs économies avancées – Resserrement des politiques monétaires mondiales
Principales variables considérées :	
REVENUS	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	
– Impôt des particuliers – Cotisations pour les services de santé – Impôts des sociétés – Taxe de vente – Taxes spécifiques (carburants, produits du tabac et boissons alcooliques)	– Salaires et traitements – Revenus de pension – Revenu des travailleurs autonomes – Gains en capital – Revenus d'intérêts – Salaires et traitements – Excédent d'exploitation net des sociétés – Consommation excluant les produits alimentaires et les logements – Investissements résidentiels – Revenu disponible des ménages par habitant – Indice des prix à la consommation – Prix de l'essence
Revenus autonomes provenant des entreprises du gouvernement	
– Hydro-Québec	– Consommation des clients – Tarifs d'électricité fixés par la Régie de l'énergie – Prix de l'énergie sur les marchés extérieurs

TABLEAU B.11 (suite)

Principales hypothèses du cadre financier du Québec (suite)

Hypothèses	
	Principales variables considérées :
Revenus autonomes provenant des entreprises du gouvernement (suite)	
– Loto-Québec et Société des alcools du Québec	– Habitudes de consommation des clients
– Investissement Québec	– Conjoncture économique
	– Rendements attendus des différents projets d'investissement
Revenus des transferts fédéraux	
– Péréquation	– PIB nominal canadien
	– Population des provinces
	– Impôt fédéral de base
	– Revenu imposable des sociétés
	– Revenus des ressources naturelles
– Transferts pour la santé	– PIB nominal canadien
	– Population des provinces
	– Impôt fédéral de base
– Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	– Population des provinces
	– Impôt fédéral de base
– Autres programmes	– Ententes avec le gouvernement fédéral (ex. : ententes relatives au marché du travail et ententes en matière d'infrastructures)
DÉPENSES	
	– Orientations budgétaires
	– Coûts de reconduction des programmes : ▪ démographie ▪ prix (inflation, augmentation salariale des travailleurs de l'État et augmentation de la rémunération médicale)
SERVICE DE LA DETTE	
	– Niveau de la dette
	– Taux d'intérêt
DETTE	
	– Solde budgétaire
	– Investissements en immobilisations
	– Prêts, placements et avances
	– Versements annuels au Fonds des générations
INFRASTRUCTURES	
	– Plan québécois des infrastructures

TABLEAU B.12

Principaux risques à la situation financière du Québec et marges de prudence

Marges de prudence	Risques	Estimation de l'impact	Pages de réf.
Cadre financier			
- Provision pour éventualités : 100 M\$ par année de 2019-2020 à 2022-2023 - Réserve de stabilisation : 8,6 G\$ au 31 mars 2023	- Ralentissement mondial généralisé - Variation de 1 point de pourcentage du PIB du Québec - Récession type (moyenne)	- Impact sur les revenus autonomes de 700 M\$ - Impact sur les revenus autonomes de 8,5 G\$	B.37 48⁽¹⁾
	- Risques économiques spécifiques - Resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires dans le monde - Évolution des prix du pétrole différente de celle prévue - Ralentissement plus marqué du secteur résidentiel canadien - Fin de l'ALENA - Surtaxe sur l'acier et l'aluminium	0,1 point du PIB 0,5 point du PIB 0,3 point du PIB	B.15
	- Entreprises du gouvernement - Hydro-Québec (ex. : variation de 1°C de la température hivernale comparativement à la température normale)	Impact sur le bénéfice net d'Hydro-Québec de près de 50 M\$	B.39
	Transferts fédéraux (évolution relative de la population québécoise dans le Canada)	110 M\$ avec une variation de 0,1 point de pourcentage	B.44
Dépenses			
- Provision au Fonds de suppléance : 359 M\$ en 2018-2019 300 M\$ de 2019-2020 à 2022-2023	Pouvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux	Indéterminé	B.61 à B.63
	Variation de clientèles cibles	580 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage de la population totale	
	Changements technologiques	235 M\$ avec une croissance des coûts liés aux technologies dans le domaine de la santé de 1,0 %	
	Changement dans le niveau général des prix	280 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage des prix	
	Catastrophe naturelle	Indéterminé	B.27
	Taux de réalisation des investissements publics en immobilisations pour une année donnée (écart 5 %)	Impact de 40 M\$ aux dépenses	
	Écart à résorber		
Service de la dette			
- Provision au service de la dette : 50 M\$ en 2018-2019 150 M\$ de 2019-2020 à 2022-2023	Hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt	250 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage	B.65
	Rendement plus faible qu'attendu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	20 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage	

(1) Voir les faits saillants du rapport préélectoral.

■ Écart à résorber aux dépenses

La cible pluriannuelle des dépenses est mise en perspective avec les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux afin que l'écart annuel existant, le cas échéant, soit contrôlé.

Lorsque la cible pluriannuelle de dépenses est inférieure aux coûts de reconduction des programmes gouvernementaux, des priorités doivent être établies et des choix impliquant soit des mesures de contrôle des dépenses, soit une réaffectation des dépenses, soit un relèvement de la cible de dépenses pourraient être effectués afin que l'écart à résorber soit réduit, voire éliminé.

Sur la base du cadre financier du Plan économique du Québec de mars 2018 et des révisions qui ont été effectuées, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et l'objectif de dépenses est inexistant pour 2018-2019.

L'écart s'établit à 868 millions de dollars en 2019-2020 et à 739 millions de dollars en 2020-2021, soit 0,8 % de l'objectif de dépenses de missions en moyenne pour les deux années.

TABLEAU B.13

Écart à résorber aux dépenses de missions (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Coûts de reconduction des programmes gouvernementaux	99 379	102 630 ⁽¹⁾	105 409 ^{(1),(2)}
Objectif de dépenses de missions	99 379	101 762	104 670
ÉCART À RÉSORBER	—	868	739
% des dépenses de missions	0,0	0,9	0,7

(1) Ce montant inclut une prévision du coût concernant l'évaluation actuarielle des régimes de retraite à hauteur de 200 M\$ par année.

(2) Ce montant inclut une provision de 250 M\$ pour le risque de prévision, laquelle permet de compenser le fait que les coûts de reconduction des programmes tendent à être plus incertains dans les dernières années du cadre financier.

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Québec.

❑ Marges de prudence

Les provisions incluses dans le cadre financier permettent l'évaluation de la prudence du gouvernement du Québec à l'égard des risques. Le gouvernement a généralement recours à plusieurs provisions dans le cadre de la préparation du budget⁶. Ces dernières sont intégrées au cadre financier dans le but de pallier certains risques.

- La provision pour éventualités vise à faire face à différents risques qui résultent de la conjoncture économique ou d'autres événements influençant la situation financière du gouvernement.
- La provision au Fonds de suppléance vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux.
- La provision au service de la dette vise à couvrir diverses éventualités, telles qu'une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt et les fluctuations subites des marchés financiers.

Au total, les provisions incluses dans le cadre financier représentent plus de 500 millions de dollars par année.

De plus, en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

- Cette réserve est un outil budgétaire établi afin de faciliter la planification pluriannuelle du cadre financier du gouvernement. Elle doit être utilisée en priorité pour maintenir l'équilibre budgétaire et, subsidiairement, elle peut servir à la réduction de la dette par le versement de sommes au Fonds des générations.

Au 31 mars 2023, le solde de la réserve de stabilisation s'établira à 8,6 milliards de dollars, en l'absence de l'utilisation des améliorations du cadre financier.

TABEAU B.14

Opérations de la réserve de stabilisation en l'absence de l'utilisation des améliorations du cadre financier (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations		Solde à la fin
			Équilibre budgétaire	Fonds des générations	
2015-2016	—	2 191	—	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	—	4 552
2017-2018	4 552	2 303	—	—	6 855
2018-2019	6 855	—	-637	—	6 218
2019-2020	6 218	14	—	—	6 232
2020-2021	6 232	471	—	—	6 703
2021-2022	6 703	950	—	—	7 653
2022-2023	7 653	950	—	—	8 603

⁶ Voir le document d'accompagnement *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État*, publié en mars 2018, pour plus d'information.

Les expériences passées montrent que le gouvernement n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient avoir des répercussions sur son cadre financier, tel un ralentissement de l'économie. À ce titre, l'ensemble des provisions incluses dans le cadre financier et la réserve de stabilisation permettraient de couvrir les risques pouvant influencer le cadre financier et ainsi de répondre à une diminution des revenus ou à une croissance des dépenses non prévue de 11,2 milliards de dollars.

En particulier, ces marges pourraient pallier l'impact budgétaire d'un ralentissement économique important, voire d'une récession d'ampleur moyenne sur une base historique⁷.

TABLEAU B.15

Marges de prudence

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Provision pour éventualités	—	100	100	100	100	400
Provision au Fonds de suppléance	359	300	300	300	300	1 559
Provision au service de la dette	50	150	150	150	150	650
Sous-total – Provisions	409	550	550	550	550	2 609
Réserve de stabilisation ⁽¹⁾						8 603
TOTAL	409	550	550	550	550	11 212

(1) En l'absence de l'utilisation des améliorations du cadre financier.

⁷ Voir la page 48 des faits saillants du rapport préélectoral pour plus d'information.

3. LES PRÉVISIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

3.1 L'évolution des revenus

Cette section présente les revenus consolidés du gouvernement pour les années de 2017-2018 à 2020-2021.

Les revenus consolidés totalisent 110,5 milliards de dollars en 2018-2019, soit 86,8 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 23,7 milliards de dollars pour les transferts fédéraux.

— Pour 2019-2020, les revenus totaliseront 113,9 milliards de dollars et pour 2020-2021, 117,6 milliards de dollars.

La croissance prévue des revenus est de 2,3 % en 2018-2019 et sera de 3,0 % en 2019-2020 et de 3,3 % en 2020-2021.

TABLEAU B.16

Évolution des revenus consolidés (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus autonomes				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	80 626	82 510	85 058	87 760
<i>Variation en %</i>	3,6	2,3	3,1	3,2
Entreprises du gouvernement	5 092	4 339	4 463	4 779
<i>Variation en %</i>	3,9	-14,8	2,9	7,1
Revenus autonomes	85 718	86 849	89 521	92 539
<i>Variation en %</i>	3,6	1,3	3,1	3,4
Transferts fédéraux	22 367	23 670	24 344	25 034
<i>Variation en %</i>	10,8	5,8	2,8	2,8
TOTAL	108 085	110 519	113 865	117 573
<i>Variation en %</i>	5,0	2,3	3,0	3,3

3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire et des taxes à la consommation. Leur évolution est liée à l'activité économique et aux modifications apportées au régime fiscal.

Ces revenus comprennent aussi des revenus d'autres sources, soit les droits et permis et les revenus divers tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, les confiscations et les recouvrements.

La croissance prévue des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement est de 2,3 % en 2018-2019 et atteindra 3,1 % en 2019-2020 et 3,2 % en 2020-2021.

TABLEAU B.17

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

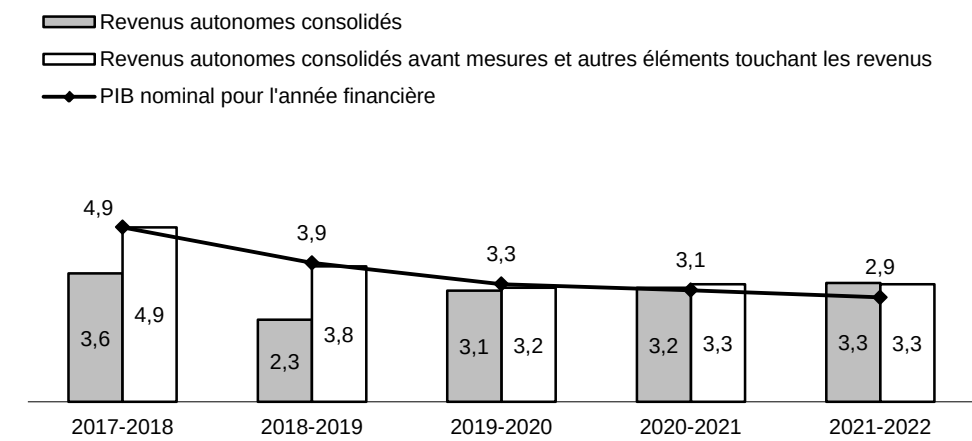
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus fiscaux				
Impôt des particuliers	29 398	31 005	32 385	33 713
<i>Variation en %</i>	0,6	5,5	4,5	4,1
Cotisations pour les services de santé	6 224	6 022	6 187	6 336
<i>Variation en %</i>	4,3	-3,2	2,7	2,4
Impôts des sociétés	8 142	8 326	8 311	8 405
<i>Variation en %</i>	8,9	2,3	-0,2	1,1
Impôt foncier scolaire	2 243	1 817	1 706	1 779
<i>Variation en %</i>	3,4	-19,0	-6,1	4,3
Taxes à la consommation	20 215	21 022	21 578	22 065
<i>Variation en %</i>	4,8	4,0	2,6	2,3
Sous-total – Revenus fiscaux	66 222	68 192	70 167	72 298
<i>Variation en %</i>	3,2	3,0	2,9	3,0
Autres revenus				
Droits et permis	3 966	3 907	4 089	4 227
<i>Variation en %</i>	20,3	-1,5	4,7	3,4
Revenus divers	10 438	10 411	10 802	11 235
<i>Variation en %</i>	0,5	-0,3	3,8	4,0
Sous-total – Autres revenus	14 404	14 318	14 891	15 462
<i>Variation en %</i>	5,2	-0,6	4,0	3,8
TOTAL	80 626	82 510	85 058	87 760
<i>Variation en %</i>	3,6	2,3	3,1	3,2

La majeure partie de ces revenus est versée au fonds général pour le financement des missions de l'État. Le solde est versé, notamment, aux fonds spéciaux (pour le financement de programmes particuliers), au Fonds des générations (pour la réduction de la dette) ainsi qu'aux organismes autres que budgétaires et aux réseaux de la santé et de l'éducation (pour le financement de leurs activités).

— La croissance des revenus autonomes, avant la prise en compte des mesures déjà annoncées, reflète essentiellement l'évolution du PIB nominal⁸.

GRAPHIQUE B.2

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en pourcentage)



⁸ Voir la page A.26 du Plan économique du Québec de mars 2018 pour plus d'information concernant les mesures annoncées.

❑ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenu du gouvernement, affiche une croissance de 5,5 % en 2018-2019, et augmentera de 4,5 % en 2019-2020 et de 4,1 % en 2020-2021, pour s'établir respectivement à 31,0 milliards de dollars, à 32,4 milliards de dollars et à 33,7 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, ainsi que l'indexation du régime d'imposition des particuliers et la progressivité du régime fiscal.
- Elle traduit également l'apport des revenus de pension à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, notamment ceux des régimes de retraite privés.
- Elle prend également en compte les effets de diverses mesures fiscales annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2018, dont la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

Les cotisations pour les services de santé décroissent de 3,2 % en 2018-2019 et progresseront de 2,7 % en 2019-2020 et de 2,4 % en 2020-2021, pour s'établir respectivement à 6,0 milliards de dollars, à 6,2 milliards de dollars et à 6,3 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète la hausse prévue des salaires et traitements de 4,7 % en 2018, de 3,2 % en 2019 et de 3,0 % en 2020. Elle tient également compte de l'effet de la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour toutes les PME québécoises, annoncée dans le Plan économique de mars 2018 et bonifiée en août 2018.

Les revenus provenant des impôts des sociétés présentent une croissance de 2,3 % en 2018-2019, puis varieront de -0,2 % en 2019-2020 et de 1,1 % en 2020-2021, pour s'établir à 8,3 milliards de dollars en 2018-2019 et en 2019-2020 et à 8,4 milliards de dollars en 2020-2021.

- Cette évolution traduit essentiellement la croissance prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à 4,8 % en 2018, à 4,7 % en 2019 et à 4,3 % en 2020.
- Elle tient compte également des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place, dont la baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés, annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2015, et la réduction graduelle à 4 % du taux d'imposition pour toutes les PME, annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

Les revenus de l'impôt foncier scolaire décroissent de 19,0 % en 2018-2019. Ils diminueront de 6,1 % en 2019-2020 et progresseront de 4,3 % en 2020-2021. L'évolution en 2018-2019 et en 2019-2020 reflète essentiellement les effets de la réforme du régime de la taxe scolaire.

Les revenus des taxes à la consommation affichent une croissance de 4,0 % en 2018-2019 et progresseront de 2,6 % en 2019-2020 et de 2,3 % en 2020-2021, pour atteindre respectivement 21,0 milliards de dollars, 21,6 milliards de dollars et 22,1 milliards de dollars.

- Cette croissance reflète principalement l'évolution de la consommation des ménages (excluant les produits alimentaires et les logements) de 4,2 % en 2018, de 3,3 % en 2019 et de 3,0 % en 2020.
- En outre, l'abolition graduelle des restrictions relatives aux remboursements de taxes sur les intrants des grandes entreprises, à compter du 1^{er} janvier 2018, a un effet à la baisse sur la croissance des revenus des taxes à la consommation.

□ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis affichent une variation de -1,5 % en 2018-2019 ainsi qu'une croissance de 4,7 % en 2019-2020 et de 3,4 % en 2020-2021.

- Cette évolution s'explique principalement par la variation des revenus attendus à l'égard du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (marché du carbone).

Les revenus divers présentent une variation de -0,3 % en 2018-2019 et une croissance de 3,8 % en 2019-2020 et de 4,0 % en 2020-2021.

- Cette progression provient principalement des revenus de placement du Fonds des générations et des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

□ Hypothèses, risques et analyse de sensibilité

■ Hypothèses

La prévision des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement repose sur plusieurs hypothèses, données et modèles prévisionnels, qui prennent en compte les perspectives économiques établies par le ministère des Finances⁹.

Ces modèles traduisent les relations entre une source de revenu et ses principaux déterminants économiques. À titre d'exemples :

- l'estimation de l'impôt des particuliers est étroitement liée à l'évolution des salaires et traitements, des revenus de pension, du revenu des travailleurs autonomes, des gains en capital et des revenus d'intérêts;
- la prévision des cotisations pour les services de santé est directement influencée par l'évolution des salaires et traitements;

⁹ Les principales hypothèses qui soutiennent les perspectives économiques établies par le ministère des Finances sont présentées à la page B.7.

- l'estimation des impôts des sociétés dépend en grande partie de l'évolution de l'excédent d'exploitation net des sociétés;
- la prévision de la taxe de vente du Québec repose principalement sur les perspectives de croissance de la consommation des ménages (excluant les produits alimentaires et les logements) et des investissements résidentiels;
- l'estimation des taxes spécifiques (carburants, produits du tabac et boissons alcooliques) reflète l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de divers indicateurs économiques, tels que le prix de l'essence et le revenu disponible des ménages par habitant.

De plus, la prévision des revenus autonomes repose sur les données les plus récentes disponibles lors de l'élaboration du cadre financier, telles que les données de Revenu Québec provenant des déclarations de revenus et des assiettes fiscales, ainsi que les données préliminaires des comptes publics.

Finalement, l'estimation tient compte du régime fiscal en vigueur et des impacts financiers prévus des mesures fiscales et budgétaires annoncées par le gouvernement du Québec, dont l'harmonisation de ces mesures à celles du budget fédéral.

■ Risques

La finalisation de la comptabilisation des données pour 2017-2018 et le suivi des revenus en cours d'année pour l'année financière 2018-2019 constituent des éléments de risque et d'incertitude qui peuvent conduire à des résultats différents de ceux prévus et avoir un impact sur le niveau des revenus de l'année 2018-2019 et des années subséquentes.

- Pour l'année financière 2017-2018, les données réelles finales seront connues au moment du dépôt des comptes publics à l'automne 2018.

Les prévisions de l'année 2018-2019 et les suivantes comportent un niveau de risque et d'incertitude étant donné qu'elles s'appuient sur des hypothèses relatives à des événements futurs, telle l'évolution de la conjoncture économique.

- À titre d'exemple, la prévision des revenus des impôts des sociétés est empreinte d'un niveau d'incertitude notable résultant de la combinaison de plusieurs facteurs économiques, décisionnels et administratifs, tels le cadre légal qui permet aux entreprises de faire des choix en matière de fiscalité, notamment l'utilisation de pertes reportées, la possibilité d'ajuster les versements d'acomptes provisionnels et le délai de production de traitement des déclarations de revenus, lequel influence la constatation des impôts des sociétés.

■ Analyse de sensibilité

La prévision du PIB nominal est en général un très bon indicateur de la croissance des revenus autonomes étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

- Selon l'analyse de sensibilité globale, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 700 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables proportionnelle à la révision du PIB nominal.

- Dans les faits, une variation des perspectives peut toucher davantage certaines variables économiques et avoir des répercussions plus importantes sur certaines assiettes taxables et moins importantes sur d'autres.

Les analyses de sensibilité établissent une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance du PIB nominal. Ainsi, sans pour autant perdre leur validité, elles peuvent ne pas être respectées pour une année donnée en fonction du contexte économique.

- En effet, pour une année donnée, les fluctuations économiques peuvent avoir des effets différents sur les revenus en raison de changements de comportements des agents économiques.

- Dans ces situations, il est possible d'observer une variation des revenus autonomes plus ou moins marquée comparativement à celle du PIB nominal.

TABLEAU B.18

Sensibilité des revenus autonomes aux principales variables économiques

Variable	Prévisions de croissance pour 2018	Impacts pour l'année financière 2018-2019
PIB nominal	4,1 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes de l'ordre de 700 M\$.
— Salaires et traitements	4,7 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 310 M\$.
— Assurance-emploi	-2,3 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 5 M\$.
— Revenus de pension	6,0 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 50 M\$.
— Excédent d'exploitation net des sociétés	4,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus des impôts des sociétés d'environ 40 M\$.
— Consommation excluant les produits alimentaires et les logements	4,2 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 160 M\$.
— Investissements résidentiels	9,0 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 25 M\$.

3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement totalisent 4,3 milliards de dollars en 2018-2019. Ils s'établiront à 4,5 milliards de dollars en 2019-2020 et à 4,8 milliards de dollars en 2020-2021.

- L'évolution en 2018-2019 reflète principalement la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison d'une prévision reflétant des températures normales comparativement aux températures froides de l'année précédente.
- En 2019-2020, la variation reflète principalement l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison d'une croissance prévue de la demande au Québec.
- L'évolution en 2020-2021 reflète principalement l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la hausse prévue des exportations nettes d'électricité et d'une croissance prévue de la demande au Québec.

TABLEAU B.19

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Hydro-Québec	2 475	2 075	2 275	2 575
Loto-Québec	1 310	1 230	1 219	1 221
Société des alcools du Québec	1 114	1 125	1 151	1 174
Autres ⁽¹⁾	193	−91	−182	−191
TOTAL	5 092	4 339	4 463	4 779
Variation en %	3,9	−14,8	2,9	7,1

(1) Les autres revenus incorporent la prévision des autres entreprises du gouvernement, notamment celle d'Investissement Québec, et l'impact du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L ».

❑ Hypothèses, risques et analyse de sensibilité

■ Hypothèses

Les prévisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement varient principalement en fonction des résultats d'Hydro-Québec, puisque ses revenus représentent près de la moitié des revenus provenant des entreprises du gouvernement.

- Hydro-Québec considère, notamment, les températures normales, la fixation des tarifs d'électricité par la Régie de l'énergie ainsi que le prix de l'énergie sur les marchés extérieurs pour déterminer ses prévisions.
- Les revenus provenant de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec sont estimés, notamment, en fonction des habitudes de consommation de leurs clients.
- Les revenus provenant d'Investissement Québec sont dépendants de la conjoncture économique et des rendements attendus des différents projets d'investissement.

■ Risques

Les prévisions des entreprises du gouvernement dépendent de l'information disponible au moment où elles sont réalisées. Des mises à jour de l'information peuvent ainsi avoir un impact sur les prévisions. De plus, il est à considérer que certaines hypothèses, telles les conditions météorologiques, sont difficilement prévisibles.

■ Analyse de sensibilité

Pour Hydro-Québec, en 2018, une variation de :

- 1,0 ¢ US/kWh du prix de l'énergie sur les marchés extérieurs modifie son bénéfice net de près de 150 millions de dollars;
- 1 point de pourcentage de l'ajustement du tarif de l'électricité aux consommateurs québécois par la Régie de l'énergie modifie son bénéfice net d'un maximum de 110 millions de dollars;
- 1 °C de la température hivernale, comparativement à la température normale, modifie son bénéfice net de près de 50 millions de dollars.

Pour Loto-Québec, en 2018, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de plus de 10 millions de dollars.

Pour la Société des alcools du Québec, en 2018, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de plus de 15 millions de dollars.

Pour Investissement Québec, en 2018, une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt modifie son bénéfice net de 10 millions de dollars.

3.1.3 Les transferts fédéraux

En 2018-2019, les revenus de transferts fédéraux atteignent 23,7 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 5,8 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance résulte principalement d'une hausse des revenus de péréquation de 5,9 % découlant notamment d'un paiement de rajustement au Québec de 576 millions de dollars.

En 2019-2020, les revenus de transferts fédéraux totaliseront 24,3 milliards de dollars et afficheront une hausse de 2,8 %. Cette variation résulte notamment :

- d'une hausse attendue de 9,3 % des revenus de péréquation qui s'explique, entre autres, par l'augmentation de l'enveloppe de péréquation, qui croît au même rythme que le PIB nominal canadien, laquelle comprend l'incidence du paiement de rajustement de 2018-2019, et par la hausse des écarts de capacité fiscale entre les provinces par rapport à 2018-2019;
- d'une diminution des revenus des autres programmes, qui s'explique notamment par la fin des programmes de la phase 1 du plan fédéral en infrastructures.

En 2020-2021, les revenus de transferts fédéraux atteindront 25,0 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 2,8 %. Cette variation résulte notamment, comme en 2019-2020, d'une hausse prévue des revenus de péréquation attribuable à l'augmentation de l'enveloppe de péréquation, qui croît au même rythme que le PIB nominal canadien.

TABLEAU B.20

Évolution des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Péréquation	11 081	11 732	12 824	13 340
<i>Variation en %</i>	10,5	5,9	9,3	4,0
Transferts pour la santé	6 096	6 326	6 640	6 905
<i>Variation en %</i>	2,5	3,8	5,0	4,0
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 648	1 613	1 640	1 676
<i>Variation en %</i>	0,8	-2,1	1,7	2,2
Autres programmes	3 542	3 999	3 240	3 113
<i>Variation en %</i>	37,9	12,9	-19,0	-3,9
TOTAL	22 367	23 670	24 344	25 034
<i>Variation en %</i>	10,8	5,8	2,8	2,8

❑ Hypothèses, risques et analyse de sensibilité

■ Hypothèses

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

■ Péréquation

Le programme de péréquation a pour but de combler les écarts de capacité fiscale des provinces à la moyenne des dix provinces, permettant ainsi aux provinces bénéficiaires d'offrir des services publics à un niveau de qualité sensiblement comparable.

— Depuis 2009-2010, l'enveloppe de péréquation ne correspond plus aux écarts de capacité fiscale puisqu'elle croît au même rythme que le PIB nominal canadien.

Le calcul des paiements de péréquation est basé sur la capacité fiscale par habitant d'une province, qui est définie comme les revenus qu'elle obtiendrait si elle appliquait les taux de taxation moyens en vigueur dans les dix provinces à ses propres assiettes fiscales.

— Pour que les paiements du Québec soient établis, il est nécessaire de considérer la capacité fiscale de chacune des provinces, qui découle de données économiques et fiscales.

Les revenus de péréquation du Québec pour 2018-2019 et les années précédentes ont été confirmés par le gouvernement fédéral et ne seront pas révisés.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a confirmé dans son budget 2018 que des modifications techniques seront apportées au programme de péréquation du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024. Les principales modifications, qui ont été incorporées à la prévision, sont les suivantes :

- l'inclusion des crédits d'impôt remboursables dans les revenus des sociétés à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés;
- le traitement semblable des revenus découlant de la vente du cannabis à l'assiette des taxes à la consommation à celui des revenus découlant de la vente d'alcool;
- les changements mineurs apportés au calcul de l'assiette des taxes à la consommation.

■ **Transferts pour la santé et pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux**

Les transferts pour la santé sont composés des revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et des fonds ciblés qui y sont associés et déterminés par le gouvernement fédéral dans son budget 2017. Les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux sont déterminés à partir des revenus du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)¹⁰.

- L'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé croît au même rythme que le PIB nominal canadien, alors que celle du Transfert canadien en matière de programmes sociaux croît de 3 % par année.
- Ces enveloppes sont réparties par habitant.

■ **Autres programmes**

Les revenus des autres programmes découlent, pour la plupart, d'ententes avec le gouvernement fédéral qui visent différents objectifs (ex. : intégration des immigrants, ententes relatives au marché du travail et ententes en matière d'infrastructures).

■ **Risques**

■ **Péréquation**

Le principal risque relatif à la prévision de la péréquation concerne l'estimation de la capacité fiscale de chacune des provinces étant donné que le gouvernement fédéral ne publie aucune prévision des paiements de péréquation par province. Le gouvernement fédéral ne publie que les paiements de péréquation de chacune des provinces de l'année en cours ainsi qu'une projection quinquennale de l'enveloppe totale de péréquation. Les provinces bénéficiaires de péréquation doivent donc effectuer leur propre prévision de revenus de péréquation, basée sur une formule détaillée.

- L'estimation des revenus de péréquation du Québec implique notamment de prévoir la capacité fiscale de chacune des provinces, ce qui nécessite la considération de nombreuses variables (ex. : l'impôt fédéral de base (IFB) pour l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et l'excédent d'exploitation net pour l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés).
- En outre, les provinces n'ont pas accès à toutes les données utilisées par le gouvernement fédéral (certaines données sont confidentielles) pour établir la répartition de l'enveloppe de l'année en cours, ce qui serait utile pour la prévision de la répartition des enveloppes des années futures.
- Le programme de péréquation fait habituellement l'objet d'un examen aux cinq ans, qui peut impliquer des changements à la formule de péréquation.

¹⁰ Les revenus du Québec qui découlent du TCS et du TCPS sont déduits de la valeur de l'abattement spécial du Québec (8,5 % de l'IFB au Québec pour le TCS et 5 % de l'IFB au Québec pour le TCPS).

■ Transferts pour la santé et pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux

Les principaux risques relatifs aux prévisions des revenus qui découlent du TCS et du TCPS concernent l'estimation de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est basée sur les variables économiques du Québec et l'impact de changements fiscaux du gouvernement fédéral à l'IFB, le cas échéant, de même que l'estimation de la population des provinces et des territoires.

■ Analyse de sensibilité

Les prévisions des revenus de péréquation, du TCS et du TCPS reposent notamment sur les variables économiques et démographiques suivantes :

- la croissance du PIB nominal canadien, puisque leur enveloppe respective, à l'exception du TCPS, croît au même rythme que celui-ci;
- la croissance des salaires et traitements, qui est le principal indicateur de l'impôt fédéral de base, lequel détermine :
 - la capacité fiscale du Québec à l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers considérée dans le programme de péréquation,
 - la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est déduite du TCS et du TCPS (respectivement 62 % et 38 % des 13,5 points d'IFB au Québec);
- la part de la population du Québec parmi les provinces étant donné que :
 - le calcul des revenus de péréquation est basé sur la capacité fiscale par habitant d'une province,
 - le TCS et le TCPS sont répartis par habitant.

À la prévision des revenus de péréquation s'ajoute également l'excédent d'exploitation net, qui représente le principal indicateur du revenu imposable des sociétés, lequel détermine la capacité fiscale du Québec à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Les analyses de sensibilité peuvent ne pas s'appliquer pour une année donnée advenant un contexte économique particulier ou des modifications apportées par le gouvernement fédéral au fonctionnement de ces transferts.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité des revenus de péréquation repose sur une hausse de 1 point de pourcentage de la croissance des variables économiques du Québec, sans effet sur celle des autres provinces.

TABLEAU B.21

Sensibilité des revenus de transferts fédéraux aux principales variables économiques et démographiques

Variable	Prévisions pour 2018	Impacts pour l'année financière 2018-2019
Croissance du PIB nominal canadien		
– Péréquation	4,0 % ⁽¹⁾	Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation de l'ordre de 20 M\$.
– TCS	4,0 % ⁽¹⁾	Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS de l'ordre de 30 M\$.
Croissance des salaires et traitements au Québec		
– Péréquation ⁽²⁾	4,7 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation de l'ordre de 40 M\$.
– TCS et TCPS	4,7 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 45 M\$.
Part de population du Québec		
– Péréquation ⁽²⁾	22,6 %	Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation de l'ordre de 60 M\$.
– TCS et TCPS	22,6 %	Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 50 M\$.
Croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés au Québec		
– Péréquation ⁽²⁾	4,9 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation de l'ordre de 5 M\$.

(1) La croissance du PIB nominal canadien de 2018 de 4,0 % provient des calculs fédéraux de 2018-2019 pour la péréquation et pour le TCS et ne sera pas révisée. Les impacts pour l'année 2018-2019 sont présentés à titre indicatif.

(2) En raison du décalage de deux ans qui existe dans la formule de péréquation, une hausse de la croissance en 2018 aura un impact à compter de 2020-2021. Pour les années 2018-2019 et 2019-2020, l'impact est nul.

3.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses consolidées comprennent, d'une part, les dépenses de missions liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses consolidées totalisent 108,7 milliards de dollars en 2018-2019, avec une croissance de 5,0 % par rapport à l'année précédente. Elles s'élèveront à 111,0 milliards de dollars en 2019-2020 et à 114,0 milliards de dollars en 2020-2021. La croissance des dépenses consolidées atteindra 2,2 % et 2,7 % respectivement pour ces deux années.

TABLEAU B.22

Évolution des dépenses consolidées (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de missions	94 249	99 379	101 762	104 670
<i>Variation en %</i>	5,9	5,4	2,4	2,9
Service de la dette	9 240	9 286	9 282	9 341
<i>Variation en %</i>	-3,0	0,5	-0,0	0,6
TOTAL	103 489	108 665	111 044	114 011
<i>Variation en %</i>	5,0	5,0	2,2	2,7

3.2.1 Les dépenses de missions

En 2018-2019, les dépenses des deux principales missions totalisent :

- 42,0 milliards de dollars pour la mission Santé et services sociaux, représentant une croissance de 4,5 % par rapport à 2017-2018;
- 23,9 milliards de dollars pour la mission Éducation et culture, représentant une croissance de 4,5 % par rapport à 2017-2018.

En particulier, la cible de dépenses établie permet de financer, pour 2018-2019, l'ensemble des coûts de reconduction des programmes et des mesures du Plan économique du Québec de mars 2018. Pour les années 2019-2020 et 2020-2021, un écart inférieur à 900 millions de dollars existe entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible établie; il s'agit d'un écart gérable dans le processus normal de gestion des dépenses.

TABLEAU B.23

Évolution des dépenses de missions (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et services sociaux	40 213	42 020	43 571	45 398
<i>Variation en %</i>	3,8	4,5 ⁽¹⁾	3,7	4,2
Éducation et culture	22 785	23 907	24 655	25 517
<i>Variation en %</i>	5,3	4,5 ⁽¹⁾	3,1	3,5
Économie et environnement	14 309	15 044	15 035	14 847
<i>Variation en %</i>	16,0	5,1	-0,1	-1,3
Soutien aux personnes et aux familles	9 816	10 166	10 251	10 481
<i>Variation en %</i>	2,4	4,4 ⁽¹⁾	0,8	2,2
Gouverne et justice	7 126	7 883	7 950	8 127
<i>Variation en %</i>	6,2	10,6	0,8	2,2
Provision au Fonds de suppléance	—	359	300	300
TOTAL	94 249	99 379	101 762	104 670
<i>Variation en %</i>	5,9	5,4	2,4	2,9

(1) Afin que la croissance de 2018-2019 soit évaluée en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de 2018-2019 ont été calculés en excluant des dépenses de 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M\$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 de la mission Éducation et culture.

Les dépenses de missions

Le gouvernement répartit ses principales fonctions, ou grands champs d'activité, dans cinq missions consacrées aux services publics, soit :

- Santé et services sociaux, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des réseaux de l'éducation, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- Économie et environnement, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- Soutien aux personnes et aux familles, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- Gouverne et justice, qui regroupe les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

❑ Hypothèses, risques et analyse de sensibilité

■ Hypothèses

Le ministère des Finances établit la cible pluriannuelle de dépenses pour l'horizon du cadre financier.

- Cette cible est établie essentiellement en fonction des orientations budgétaires du gouvernement.
- Elle est notamment tributaire des coûts de reconduction des programmes, de l'évolution des revenus ainsi que de l'analyse et du suivi en cours d'année des revenus et des dépenses du gouvernement.

En parallèle, le Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec les ministères et organismes publics, réalise l'estimation des coûts de reconduction des programmes gouvernementaux.

Les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux représentent l'évaluation des coûts liés à la reconduction de la prestation des services et des programmes existants.

- Étant donné la sensibilité des dépenses à certains paramètres économiques, démographiques et salariaux, le calcul des coûts de reconduction considère notamment des éléments tels que l'indexation du prix des biens et services et les variations de clientèles.
- Il prend également en compte l'impact des décisions gouvernementales relatives, par exemple, au coût de conventions collectives ou encore au coût lié à la mise en œuvre des mesures des budgets récents.

TABLEAU B.24

Facteurs qui influencent les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible pluriannuelle de dépenses

Coûts de reconduction des programmes gouvernementaux	Cible pluriannuelle de dépenses
– Variation de la clientèle – Variation des prix – Bonification et amélioration des services publics – Nouvelles mesures du budget	– Capacité de financement tributaire notamment de l'évolution des revenus – Politiques fiscale et budgétaire – Orientations budgétaires, dont les nouvelles mesures du budget – Suivi en cours d'année des revenus et des dépenses

Les organismes des réseaux

Les organismes du réseau de la santé et des services sociaux

Les organismes du réseau de la santé et des services sociaux comprennent les centres intégrés de santé et de services sociaux, les autres établissements publics ainsi que les instances régionales.

- Ils comprennent par exemple les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les centres d'hébergement de soins de longue durée, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les centres de réadaptation.

Les dépenses de missions des organismes du réseau de la santé et des services sociaux s'établissent à 26,5 milliards de dollars en 2018-2019, soit une hausse de 3,5 %. Ces dépenses s'élèveront à 27,5 milliards de dollars en 2019-2020 et à 28,7 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une augmentation de 3,6 % et de 4,5 %.

Dépenses de missions des organismes du réseau de la santé et des services sociaux

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de missions	25 652	26 545	27 499	28 727
<i>Variation en %</i>	4,9	3,5	3,6	4,5

Les organismes des réseaux de l'éducation

Les organismes des réseaux de l'éducation comprennent les commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, les cégeps ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Les dépenses de missions des organismes des réseaux de l'éducation s'établissent à 17,3 milliards de dollars en 2018-2019, soit une variation de 5,1 %. Ces dépenses s'élèveront à 18,1 milliards de dollars en 2019-2020 et à 18,6 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une variation de 4,8 % et de 3,1 %.

Dépenses de missions des organismes des réseaux de l'éducation

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de missions	16 413	17 251	18 080	18 634
<i>Variation en %</i>	5,2	5,1	4,8	3,1

La cible pluriannuelle des dépenses est comparée avec les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux afin que les écarts existants soient gérés, le cas échéant.

Dans le cas où les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux sont inférieurs à la cible pluriannuelle de dépenses, un espace budgétaire est disponible pour la mise en place d'initiatives ou la révision à la baisse de l'objectif de dépenses.

TABLEAU B.25

Écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible pluriannuelle de dépenses

Coûts de reconduction	>	Cible globale de dépenses	➡ Mesures d'économie à déterminer ou relèvement de la cible de dépenses
Coûts de reconduction	<	Cible globale de dépenses	➡ Espace budgétaire pour des initiatives, la réaffectation ou la réduction de l'objectif de dépenses
Coûts de reconduction	=	Cible globale de dépenses	➡ Aucune action à poser

Afin que le financement des services publics et des programmes en place soit assuré, l'écart existant entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible des dépenses doit être éliminé pour l'année financière visée par le budget.

Pour les exercices financiers suivants, des écarts peuvent subsister. Cela donne au gouvernement le temps nécessaire en cours d'année pour gérer ces écarts et déterminer des mesures visant à les résorber.

Ainsi, lors du budget suivant et à la suite de la mise à jour des coûts de reconduction des programmes gouvernementaux, l'écart existant pour l'année visée par le budget doit être à son tour éliminé.

■ Les hypothèses reliées à la démographie

Les variations de la taille de la population ainsi que de la structure de celle-ci selon les différents groupes d'âge influent sur le niveau et la composition des dépenses publiques.

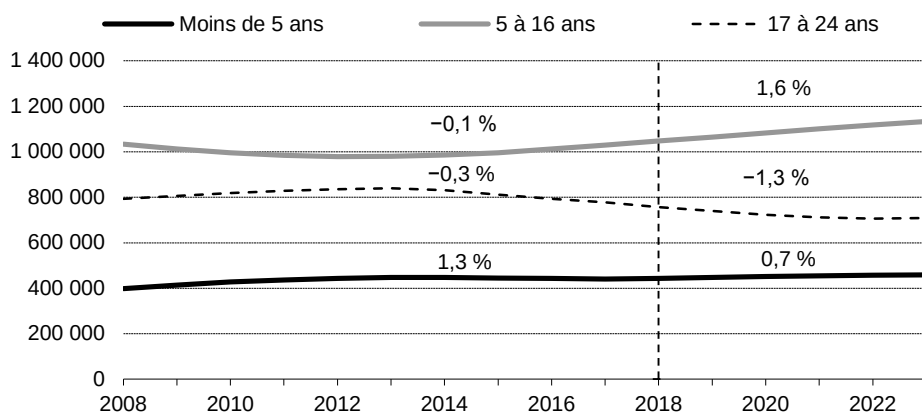
- La croissance de la population constitue un facteur de croissance des dépenses pour le maintien du panier de services publics.
- De plus, la nature et le coût des services publics diffèrent entre les différents groupes d'âge, notamment :
 - les parents d'enfants de moins de 5 ans bénéficient de places de services de garde;
 - les jeunes de 5 à 16 ans reçoivent des services d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire;
 - une proportion de jeunes adultes de 17 à 24 ans fréquente des établissements d'enseignement supérieur.

Au cours des prochaines années, c'est le nombre de personnes de 5 à 16 ans qui connaîtra la croissance la plus importante chez les personnes âgées de moins de 24 ans, avec 1,6 % en moyenne par année.

Ces hypothèses sont prises en considération dans l'évaluation des coûts de reconduction des portefeuilles qui offrent des services à des clientèles spécifiques, par exemple le portefeuille Éducation et Enseignement supérieur.

GRAPHIQUE B.3

Évolution des personnes âgées de moins de 24 ans au Québec de 2008 à 2023 (en nombre et en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

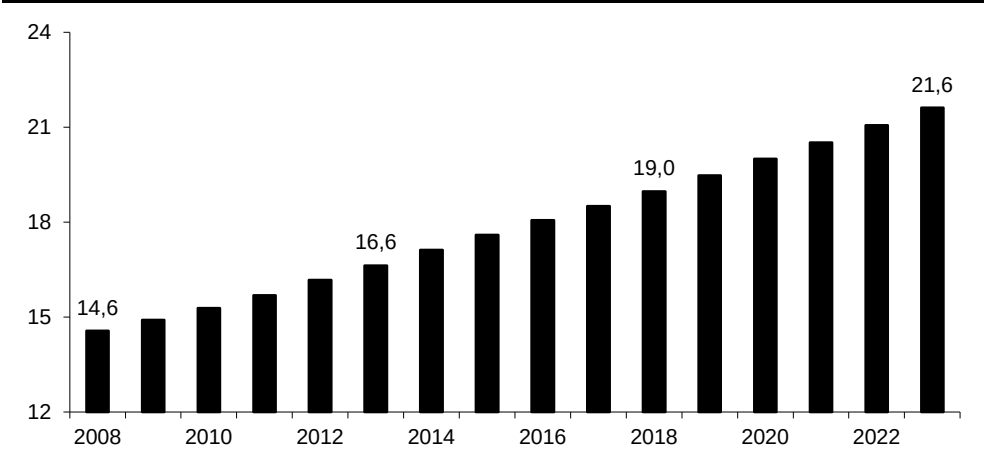
Par ailleurs, la croissance du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a une incidence sur les dépenses en santé et services sociaux.

— Ce facteur aura aussi une influence sur les coûts de reconduction.

Durant les dix dernières années, le pourcentage du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus de la population totale est passé de 14,6 % en 2008 à 19,0 % en 2018.

GRAPHIQUE B.4

Évolution des personnes âgées de 65 ans et plus de 2008 à 2023
(en pourcentage de la population totale)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

- **Les hypothèses liées aux prix**

- ***Inflation***

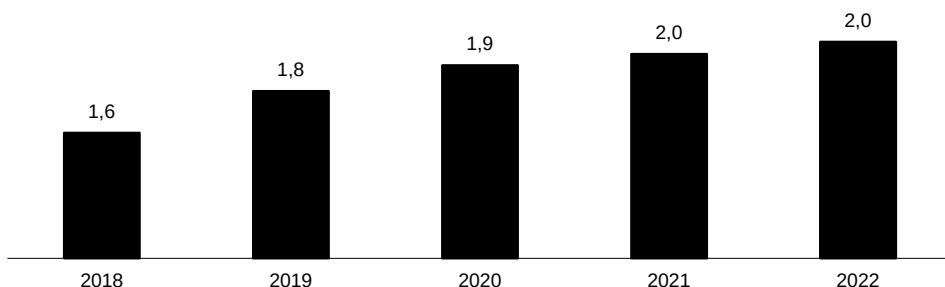
Les dépenses publiques sont influencées par les prix des services financés par le gouvernement, dont l'évolution est étroitement liée à celle du niveau général des prix dans l'économie, c'est-à-dire l'inflation.

L'indice des prix à la consommation est un instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

Au cours des cinq prochaines années, l'indice des prix évoluera autour de 2 % par année en moyenne.

GRAPHIQUE B.5

**Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation
au Québec de 2018 à 2022**
(en pourcentage)



Note : L'indice des prix considéré exclut les prix de l'alcool et du tabac.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

▪ **Rémunération des employés de l'État**

Les prix de l'ensemble des services publics prennent également en considération les effets découlant de l'augmentation de la rémunération et des coûts liés au maintien de l'équité salariale et aux ententes particulières.

Des ententes sur la rémunération d'une durée d'au moins cinq ans ont été conclues avec la plupart des employés de l'État, ce qui favorise la prévisibilité des dépenses du gouvernement.

— Les ententes prévoient notamment des augmentations annuelles de 1,5 %, de 1,75 % et de 2,0 % aux 1^{er} avril 2016, 2017 et 2018 respectivement.

TABLEAU B.26

Augmentations salariales négociées pour la période 2015-2020
(en pourcentage)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Paramètres salariaux	—	1,50	1,75	2,00	—
Forfaitaires	1,00	—	—	—	0,50
Relativités salariales	—	—	—	—	2,40 ⁽¹⁾
Règlements particuliers	—	—	—	0,70	0,40

Note : Représentent les augmentations salariales négociées avec le front commun.

(1) Il s'agit de l'impact à terme. L'impact s'élève à 2,0 % en 2019-2020.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

▪ Rémunération médicale

Les prix des services publics incluent également les effets découlant des ententes concernant la rémunération médicale.

Les ententes conclues, qui couvrent la période de 2015 à 2023, assureront une stabilité et une prévisibilité des dépenses relatives à la rémunération médicale.

Les versements prévus en vertu de ces ententes représentent 7,7 milliards de dollars en 2018-2019. Ils atteindront 8,0 milliards de dollars en 2019-2020.

— En moyenne, la croissance de la rémunération médicale s'établira à 2,8 % de 2017-2018 à 2022-2023. Cette progression résultera d'une augmentation de 2,0 % par année pour l'évolution de pratique, soit le nombre d'actes posés, et de 0,8 % pour d'autres facteurs.

TABLEAU B.27

Ententes de rémunération médicale (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2017-2018 à 2022-2023 ⁽¹⁾
Montants prévus aux ententes de rémunération médicale	7 611	7 655	8 007	8 179	8 398	8 709	
<i>Variation en %</i>	3,1	0,6	4,6	2,1	2,7	3,7	2,8
<i>Variation en M\$, soit :</i>	227	44	352	172	219	311	
– <i>Évolution de pratique</i>	139	145	148	152	159	165	2,0
– <i>Autres facteurs</i>	88	–101	203	20	61	145	0,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Croissance annuelle moyenne en pourcentage.

L'évolution de pratique

Les ententes conclues avec les fédérations médicales prévoient, en moyenne, une croissance annuelle de 2,8 % de l'enveloppe de rémunération des médecins pour la période allant de 2017-2018 à 2022-2023.

Les enveloppes annuelles prévoient :

- une croissance de 2,0 % pour l'évolution de pratique;
 - L'évolution de pratique correspond à la hausse du volume de soins nécessaire pour répondre à la demande. Elle découle notamment des effets de la croissance de la population et de son vieillissement et entraîne l'ajout de médecins.
- une croissance de 0,8 % pour d'autres facteurs.
 - Ces facteurs comprennent notamment les augmentations tarifaires prévues aux ententes ainsi que les mesures visant à améliorer l'accessibilité aux services médicaux.
 - Ces mesures comprennent, à titre d'exemples, le programme d'accès à l'imagerie par résonance magnétique pour les médecins spécialistes et la mise en place de modalités relatives à une prise en charge globale et à une continuité de services médicaux auprès des personnes hébergées en CHSLD pour les médecins omnipraticiens.

Croissance de la rémunération médicale

(en pourcentage)

	2017-2018 à 2022-2023
Variation annuelle en %	
– Évolution de pratique	2,0
– Autres facteurs	0,8
TOTAL	2,8

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

La croissance naturelle des dépenses

Dans un objectif de planification de moyen et long terme, le gouvernement évalue l'évolution des dépenses en fonction de la démographie, c'est-à-dire l'évolution des clientèles de chaque secteur d'activité de l'État, ainsi que l'évolution des prix.

- La croissance naturelle permet d'évaluer la croissance des dépenses nécessaire sur une période de moyen ou long terme, et ce, par grand secteur d'activité gouvernementale afin de maintenir le panier de services actuel.

L'évolution des clientèles

Les dépenses sont influencées par l'accroissement de la population totale et de celle des différents groupes d'âge.

Au cours des prochaines années, la population du Québec continuera d'augmenter, mais à un rythme plus lent que par le passé. Des changements plus importants s'opéreront toutefois chez certains groupes d'âge.

- Par exemple, l'augmentation moyenne de 1,3 % par année constatée depuis dix ans chez les enfants de moins de 5 ans fera place à une augmentation de 0,1 % par an en moyenne d'ici 2028.

Croissance de la population du Québec

(taux de croissance annuel moyen en pourcentage)

	De 2008 à 2018	De 2019 à 2028
Croissance de la population totale	0,9	0,7
Croissance de la population par groupe d'âge		
Moins de 5 ans	1,3	0,1
5 à 16 ans	–0,1	1,1
17 à 24 ans	–0,3	0,3
25 à 64 ans	0,5	–0,3
65 ans et plus	3,5	3,1

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'évolution des prix des services publics

Les dépenses publiques sont influencées par les prix des services financés par le gouvernement, dont l'évolution est étroitement liée à celle du niveau général des prix dans l'économie, c'est-à-dire l'inflation.

La croissance naturelle des dépenses (suite)

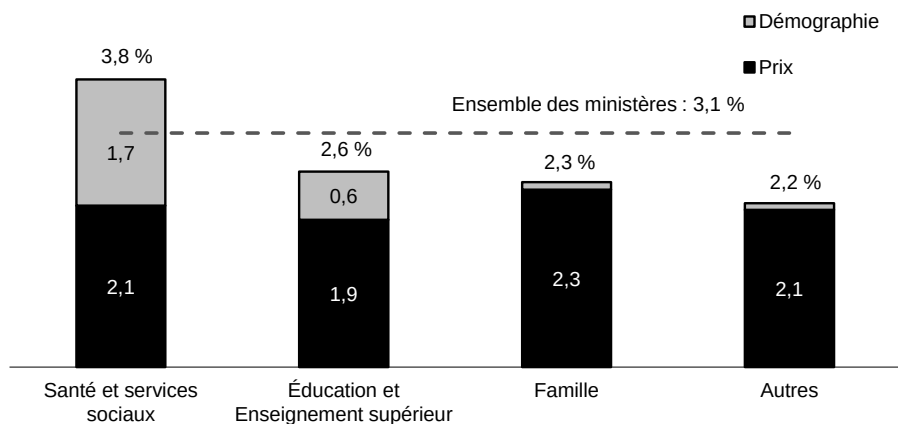
Croissance nécessaire pour maintenir le panier de services

En raison de l'évolution de la démographie et des prix de 2019-2020 à 2029-2030 prévue dans chacun des portefeuilles, la croissance naturelle des dépenses de missions nécessaire pour maintenir le panier de services constant est de 3,1 % en moyenne par année.

- Pour la santé et les services sociaux, la croissance nécessaire s'élève à 3,8 % par année en moyenne.
 - L'impact des prix sera de 2,1 points de pourcentage, alors que l'impact de la démographie sera de 1,7 point de pourcentage.
- Pour l'éducation et l'enseignement supérieur et le soutien aux familles, une croissance de 2,6 % et de 2,3 % par année en moyenne est nécessaire.
 - Pour l'éducation et l'enseignement supérieur, l'impact des prix sera de 1,9 point de pourcentage, alors que l'impact de la démographie sera de 0,6 point de pourcentage.

Incidence des facteurs démographiques et des prix sur la croissance des dépenses de missions de 2019-2020 à 2029-2030

(en pourcentage et en points de pourcentage)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Finances du Québec.

La croissance naturelle des dépenses (suite)

La croissance des dépenses en santé et services sociaux

La croissance des dépenses de programmes en santé et services sociaux est prévue à 3,7 % pour 2017-2018, à 5,0 % pour 2018-2019 et à 4,0 % pour les deux années suivantes. Pour ces quatre années, la croissance atteint 4,2 % en moyenne par année.

- En outre, les dépenses des établissements de santé et de services sociaux, qui offrent l'essentiel des services directs à la population québécoise, augmentent de 3,5 % en 2018-2019. En 2019-2020 et en 2020-2021, cette croissance s'élèvera à 4,0 % en moyenne par année.

La croissance des dépenses octroyées en santé et services sociaux est supérieure de l'ordre de 0,4 point de pourcentage à ce qui est nécessaire au gouvernement pour assurer le financement de la croissance naturelle des dépenses en santé, qui s'élève à 3,8 % en moyenne par année de 2019-2020 à 2029-2030.

- Cet écart pourra servir au financement de l'utilisation de nouvelles technologies et de l'intensification des soins en santé et services sociaux.

La croissance des dépenses en éducation et en enseignement supérieur

La croissance des dépenses de programmes en éducation et en enseignement supérieur est prévue à 5,6 % en 2017-2018, à 7,6 % en 2018-2019, à 4,6 % en 2019-2020 et à 3,5 % en 2020-2021, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,2 %.

- Les dépenses des établissements d'enseignement¹, qui offrent les services aux élèves, augmentent à un rythme de 5,1 % en 2018-2019. En 2019-2020 et en 2020-2021, cette croissance s'élèvera à 3,9 % en moyenne par année.

Cette croissance est supérieure de 2,6 points de pourcentage à ce qui est nécessaire au gouvernement pour assurer le financement de la croissance naturelle des dépenses en éducation, qui s'élève à 2,6 % en moyenne par année de 2019-2020 à 2029-2030.

- Cet écart pourra assurer une bonification des services.

Note : Les dépenses de programmes des ministères sont présentées à l'annexe 3.

1 Ces dépenses excluent les universités à charte et les établissements d'enseignement privés.

■ Risques

La variation des clientèles cibles peut avoir un impact sur les dépenses d'un portefeuille ministériel.

- Une variation de la clientèle recevant de l'aide financière de dernier recours, par exemple à la suite d'un ralentissement économique, pourrait représenter un risque et avoir une incidence sur les prévisions de dépenses pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Une variation imprévue des effectifs dans les écoles primaires et secondaires, les cégeps ou les universités pourrait avoir un impact sur les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur.
- Les dépenses pour le portefeuille Famille pourraient varier à la suite d'un changement dans la clientèle des services de garde subventionnés.

Les changements technologiques peuvent aussi être à l'origine d'une évolution des dépenses dans certains secteurs.

- Les dépenses en santé et services sociaux, par exemple, sont en grande partie liées aux coûts des médicaments et des équipements pour la réalisation de diagnostics qui ont un fort contenu technologique.

De manière générale, les dépenses peuvent être modifiées dans le cas, par exemple, de nouveaux besoins particuliers de la population.

Il est à noter qu'un changement dans l'évolution du niveau général des prix peut influencer sur l'ensemble des dépenses publiques. Ce risque touche différemment les divers portefeuilles gouvernementaux.

Par ailleurs, l'évolution de la rémunération des employés de l'État est encadrée dans des ententes qui permettent d'augmenter sa prévisibilité.

- Or, le renouvellement des ententes peut influencer l'évolution prévue du cadre financier.

■ Analyse de sensibilité

Les prévisions du cadre financier prennent en compte :

- les choix budgétaires, qui découlent de la priorisation de certains secteurs par rapport à d'autres dans l'allocation des dépenses;
- les variables économiques, qui sont liées aux facteurs de démographie (variation de la population) et de prix (inflation).

Les tableaux ci-après indiquent la sensibilité des dépenses de programmes vis-à-vis de certains changements, tant sur le plan budgétaire que sur celui des facteurs économiques.

- Il convient de signaler que ces données sont des indications et que les répercussions peuvent varier selon la nature et l'interaction des facteurs de risque.

■ Choix budgétaires

Les dépenses par programme peuvent varier selon les choix du gouvernement dans l'allocation de ses disponibilités budgétaires.

Ainsi, une variation de 1 % des dépenses de programmes du portefeuille :

- Santé et Services sociaux entraînerait une variation de ces dépenses de l'ordre de 390 millions de dollars;
 - En particulier, une croissance de 1 % des coûts liés aux technologies dans le domaine de la santé aurait un impact de 235 millions de dollars.
- Éducation et Enseignement supérieur entraînerait une variation de ces dépenses de l'ordre de 200 millions de dollars;
- Famille entraînerait une variation de ces dépenses de l'ordre de 30 millions de dollars.

Pour les autres portefeuilles, une variation de 1 % des dépenses de programmes entraînerait une variation de ces dépenses de 170 millions de dollars.

TABLEAU B.28

Sensibilité des dépenses de programmes à une variation de 1 % de chaque portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	Impact pour l'année financière 2018-2019
Santé et Services sociaux	390
Éducation et Enseignement supérieur	200
Famille	30
Autres portefeuilles	170
TOTAL – DÉPENSES DE PROGRAMMES	790

■ Variables économiques

L'analyse effectuée permet également d'estimer la sensibilité des dépenses de programmes à certaines variables économiques d'importance.

■ Démographie

Les dépenses sont influencées par les variations de la population totale et par la variation de la taille de la clientèle de certains services en particulier.

Par exemple, une variation de 1 % de l'ensemble de la population ferait varier les dépenses de 580 millions de dollars, soit 0,7 point de pourcentage du total des dépenses.

- Les dépenses varieraient de 0,7 point de pourcentage en ce qui concerne le portefeuille Santé et Services sociaux et de 0,8 point de pourcentage pour le portefeuille Éducation et Enseignement supérieur.

Une variation de 1 % du nombre de personnes de 0 à 4 ans, soit la population qui influence notamment la demande pour les services de garde, aurait une incidence de 50 millions de dollars sur les dépenses totales.

- Le portefeuille Famille serait celui le plus touché par un tel changement. Ses dépenses connaîtraient une variation de 1,0 point de pourcentage.

Une variation de 1 % du nombre de personnes de 65 ans et plus entraînerait une variation de 180 millions de dollars des dépenses totales.

- Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux subiraient une variation de 0,4 point de pourcentage.

■ Prix

Les dépenses publiques sont influencées par les prix des services dispensés par le gouvernement, dont l'évolution est étroitement liée à celle du niveau général des prix dans l'économie, c'est-à-dire l'inflation.

Ainsi, une variation uniforme des prix pourrait amener des variations dans les dépenses de programmes.

- Toutefois, une grande partie des dépenses est composée de la rémunération des employés de l'État, dont l'évolution découle essentiellement des conventions collectives. Ainsi, cette part des dépenses ne sera pas influencée par une variation des prix.
- Par exemple, une variation de 1 % des salaires des employés de l'État excluant les médecins modifierait les dépenses de l'ordre de 375 millions de dollars.

Les résultats montrent qu'une variation de 1 % des prix amènerait une variation de 280 millions de dollars des dépenses, soit 0,3 point de pourcentage des dépenses totales.

- En particulier, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux connaîtraient une variation de 0,3 point de pourcentage, celles du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur, de 0,2 point de pourcentage et celles qui ont trait aux portefeuilles Famille et Travail, Emploi et Solidarité sociale varieraient toutes deux de 0,9 point de pourcentage.

TABLEAU B.29

**Sensibilité des dépenses de programmes à une variation de 1 %
pour chacune des variables économiques**

Variables économiques		Impact pour l'année financière 2018-2019	
		(en M\$)	(en point de pourcentage)
Démographie			
Population totale	Dépenses totales	580	0,7
	Par portefeuille		
	– Santé et Services sociaux		0,7
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,8
	– Famille		1,0
0 à 4 ans	– Autres		0,6
	Dépenses totales	50	0,1
	Par portefeuille		
	– Famille		1,0
	Dépenses totales	110	0,1
5 à 16 ans	Par portefeuille		
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,4
	Dépenses totales	110	0,1
17 à 24 ans	Par portefeuille		
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,4
	Dépenses totales	180	0,2
65 ans et plus	Par portefeuille		
	– Santé et Services sociaux		0,4
	Dépenses totales	280	0,3
Prix			
Inflation	Dépenses totales	280	0,3
	Par portefeuille		
	– Santé et Services sociaux		0,3
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,2
	– Famille		0,9
	– Travail, Emploi et Solidarité sociale		0,9
	– Autres		0,6

3.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette correspond à la somme des intérêts à payer sur la dette sur les marchés financiers, soit le service de la dette directe, et des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs.

De 2018-2019 à 2020-2021, le service de la dette directe augmentera en raison principalement de la hausse prévue des taux d'intérêt et des investissements en immobilisations du gouvernement.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs diminueront, quant à eux, en raison des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui augmentent chaque année. Le FARR présente une croissance continue alimentée par les rendements et par l'absence de tout retrait.

De manière globale, le service de la dette augmente de 0,5 % en 2018-2019. Il restera stable en 2019-2020 et augmentera de 0,6 % en 2020-2021.

TABLEAU B.30

Évolution du service de la dette

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Service de la dette directe ⁽¹⁾	7 468	7 913	8 275	8 561
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	1 772	1 373	1 007	780
TOTAL	9 240	9 286	9 282	9 341
Variation en %	-3,0	0,5	-0,0	0,6

(1) Le service de la dette directe comprend les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, qui sont présentés en déduction. Ces revenus sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. Comme la prévision des revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt, celle-ci peut être révisée à la hausse comme à la baisse.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, des fonds particuliers des régimes et des fonds des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

❑ **Hypothèses, risques et analyse de sensibilité**

■ **Hypothèses**

La prévision du service de la dette repose principalement sur la prévision du niveau de la dette de même que sur celle des taux d'intérêt.

■ **Risques**

Le principal risque lié à la prévision du service de la dette est une hausse des taux d'intérêt plus importante que prévu ou un rendement plus faible qu'attendu du FARR.

Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic et est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les revenus du FARR sont présentés en déduction du service de la dette. Il en découle qu'un rendement moins élevé que prévu entraînerait une hausse du service de la dette.

■ **Analyse de sensibilité**

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts d'environ 250 millions de dollars.

Un rendement réalisé par le FARR qui serait 1 point de pourcentage inférieur au rendement prévu entraînerait une augmentation du service de la dette de 20 millions de dollars l'année suivante.

Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises n'entraînerait par ailleurs aucun impact sur le service de la dette puisque la dette du gouvernement n'est pas exposée aux devises étrangères.

4. LA DETTE

Plusieurs concepts de dette sont utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente la prévision quinquennale de la dette brute, de la dette nette et de la dette représentant les déficits cumulés.

Au 31 mars 2018, la dette brute s'est établie à 201,1 milliards de dollars, soit 48,5 % du PIB.

La dette nette s'est établie à 179,3 milliards de dollars au 31 mars 2018, soit 43,2 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés s'est établie à 115,1 milliards de dollars, soit 27,7 % du PIB.

Pour les trois concepts de dette, une diminution du ratio par rapport au PIB est prévue au cours des années à venir.

TABLEAU B.31

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars en l'absence de l'utilisation des améliorations du cadre financier (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DETTE BRUTE⁽¹⁾	203 490	201 072	205 030	205 532	207 528	207 218	206 761
<i>En % du PIB</i>	51,5	48,5	47,5	46,1	45,1	43,7	42,4
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-21 735	-21 794	-24 410	-24 653	-26 995	-28 478	-30 217
DETTE NETTE	181 755	179 278	180 620	180 879	180 533	178 740	176 544
<i>En % du PIB</i>	46,0	43,2	41,8	40,5	39,2	37,7	36,2
Moins : Actifs non financiers	-68 906	-71 025	-74 221	-77 201	-80 317	-82 739	-84 995
Plus : Réserve de stabilisation	4 552	6 855	6 218	6 232	6 703	7 653	8 603
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS⁽²⁾	117 401	115 108	112 617	109 910	106 919	103 654	100 152
<i>En % du PIB</i>	29,7	27,7	26,1	24,6	23,2	21,9	20,5

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

❑ Hypothèses, risques et analyse de sensibilité

■ Hypothèses

Les principaux facteurs d'augmentation de la dette brute sont :

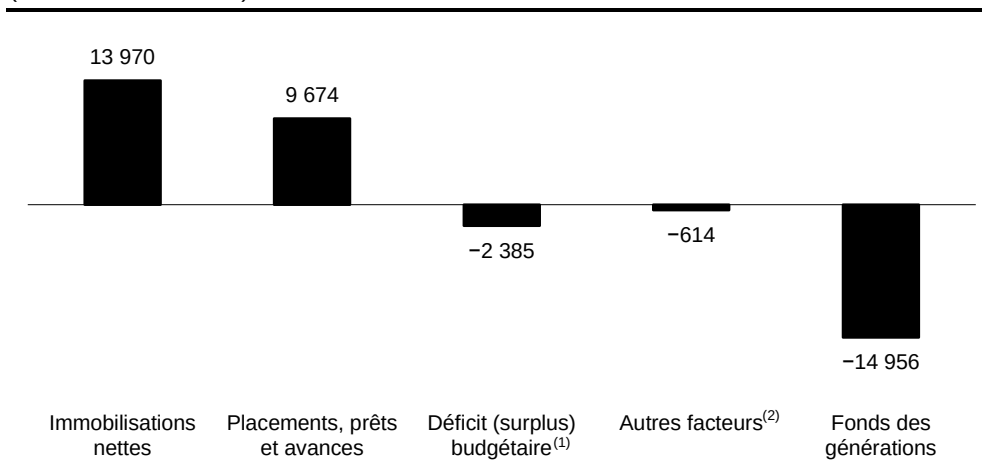
- l'évolution du solde budgétaire;
 - Une situation budgétaire déficitaire, le cas échéant, vient augmenter la dette.
 - À l'inverse, un surplus budgétaire vient réduire la dette brute.
- les investissements en immobilisations, qui nécessitent des emprunts et qui découlent du plan québécois des infrastructures;
- les investissements du gouvernement dans des entreprises, principalement des entreprises du gouvernement, qui sont appelés les placements, prêts et avances;
 - Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds ou encore en laissant une entreprise du gouvernement conserver une partie de son bénéfice net.
 - Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses investissements, notamment des barrages hydroélectriques. Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement et donc une augmentation de la dette brute.
- les versements annuels au Fonds des générations viennent, quant à eux, réduire la dette.

À titre illustratif, au cours des cinq prochaines années, soit de 2018-2019 à 2022-2023, la dette brute augmentera de 5,7 milliards de dollars en raison principalement des investissements en immobilisations. Ce facteur contribuera à hausser la dette brute de 14,0 milliards de dollars.

GRAPHIQUE B.6

Facteurs de croissance de la dette brute de 2018-2019 à 2022-2023

(en millions de dollars)



(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

■ Risques

Plusieurs risques peuvent influencer le niveau de la dette brute, par exemple :

- une situation budgétaire déficitaire qui découlerait d'un ralentissement marqué de l'économie entraînerait une hausse de la dette brute;
- une hausse moins importante que prévu des investissements en immobilisations se traduirait par une diminution de la dette brute.

Enfin, les sommes dédiées au Fonds des générations sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse. Les revenus de placement du Fonds des générations sont sujets au risque que le rendement soit moins élevé que prévu en raison de l'évolution de la conjoncture économique et financière.

■ Analyse de sensibilité

Un déficit budgétaire ou une hausse des investissements en immobilisations augmenterait d'un même montant la dette brute.

En ce qui concerne les revenus de placement du Fonds des générations, un rendement matérialisé inférieur de 1 point de pourcentage à celui prévu se traduirait en un impact de 115 millions de dollars sur la dette.

La marge budgétaire dégagée grâce au remboursement de la dette

L'utilisation de 2 milliards de dollars par année du Fonds des générations pour le paiement de la dette permet au gouvernement à la fois d'assurer l'atteinte des objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026 et d'alléger, au bénéfice de l'ensemble des Québécois, la dépense en intérêts sur la dette.

Les économies réalisées au service de la dette

L'utilisation du Fonds des générations pour le paiement de la dette permettra au gouvernement de réaliser des économies sur le service de la dette de près de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, augmentant d'un montant équivalent le financement des services publics.

Économies en intérêts sur la dette résultant du remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Économies en intérêts sur la dette	61	130	209	295	383	1 078

Cette décision a également été motivée par la volonté du gouvernement de matérialiser une partie des gains de placement, dans un contexte de fin de cycle économique, afin de réduire son exposition aux risques de marché. Les agences de notation et les institutions financières ont accueilli favorablement cette décision gouvernementale. Dans un communiqué émis le 28 mars 2018, l'agence de notation Moody's a mentionné :

« La province prévoit maintenir l'équilibre budgétaire jusqu'en 2022-2023, ce qui est positif pour la qualité de crédit. De plus, le Québec commencera à voir les bénéfices du Fonds des générations, un fonds dédié à la réduction de la dette, en utilisant celui-ci pour réduire les refinancements d'emprunts qui arrivent à échéance. Cela réduira le service de la dette de la province à un moment où les taux d'intérêt commencent à augmenter, un autre élément positif pour la qualité de crédit¹. »

1 Traduction libre.

**La marge budgétaire dégagée grâce
au remboursement de la dette (suite)**

La poursuite de la croissance du Fonds des générations

Par ailleurs, en raison du fait que les versements annuels au Fonds des générations dépassent les 2 milliards de dollars par année, le solde du Fonds des générations continuera à augmenter pour passer de 12,8 milliards de dollars au 31 mars 2018 à 17,8 milliards de dollars au 31 mars 2023.

Il en va de même des revenus de placement qui continueront à augmenter.

Des revenus de placement moindres

Les revenus de placement seront cependant moindres que s'il avait été convenu de ne pas utiliser le Fonds des générations pour réduire la dette sur les marchés financiers.

Cet écart est estimé à 1,9 milliard de dollars sur cinq ans et il est plus élevé que les économies au service de la dette réalisées. Cette différence s'explique en raison de l'hypothèse retenue pour le rendement utilisé, supérieure à l'hypothèse retenue pour le coût d'emprunt du gouvernement.

**Revenus de placement moindres résultant de l'utilisation du Fonds
des générations pour le remboursement de la dette**

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Revenus de placement moindres	87	205	358	549	711	1 910

L'impact sur le poids de la dette

Des revenus de placement plus élevés auraient entraîné des versements additionnels au Fonds des générations et une dette légèrement inférieure. Au 31 mars 2023, le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB devrait s'établir à 42,4 %. S'il avait été convenu de ne rien retirer du Fonds des générations, le ratio de la dette brute en pourcentage du PIB au 31 mars 2023 s'établirait plutôt à 42,0 % du PIB, soit un écart de 0,4 point de pourcentage.

5. LES RAPPORTS SUR L'APPLICATION DES LOIS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET AU FONDS DES GÉNÉRATIONS

5.1 La Loi sur l'équilibre budgétaire

❑ Les spécifications et les exigences actuelles de la Loi

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'obliger le gouvernement à maintenir l'équilibre budgétaire et, à cet effet, à présenter des prévisions budgétaires équilibrées. De manière générale, cette loi édicte les règles applicables lorsqu'il se produit un surplus ou un déficit.

❑ Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'atteinte des objectifs de cette loi se mesure par la présentation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi. Le tableau B.32 présente les composantes permettant au gouvernement d'établir le solde budgétaire au sens de la Loi.

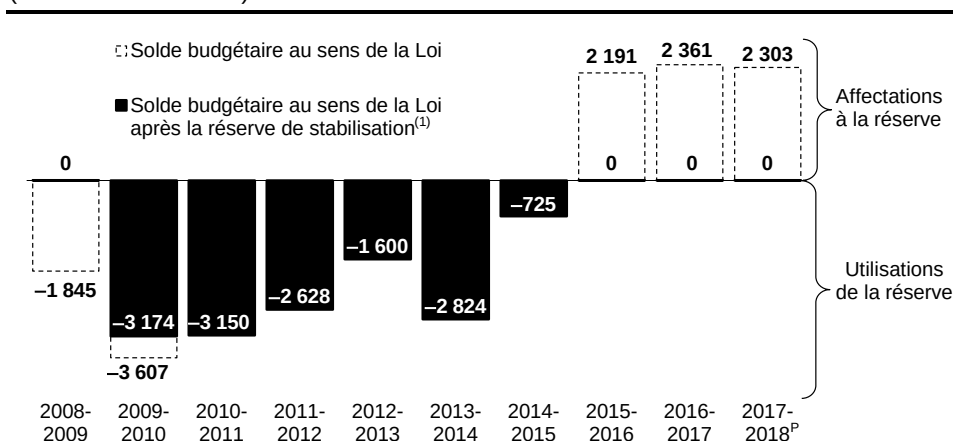
Pour l'année financière 2008-2009, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi a été maintenu. De 2009-2010 à 2014-2015, le solde budgétaire a été déficitaire, comme permis par la Loi.

En 2015-2016 et en 2016-2017, l'équilibre budgétaire a été atteint. Les excédents constatés de 2,2 milliards de dollars et de 2,4 milliards de dollars respectivement ont été entièrement affectés à la réserve de stabilisation, conformément à la Loi, portant ainsi le solde budgétaire calculé, après la prise en compte de la réserve, à zéro pour chacune des années financières.

GRAPHIQUE B.7

Solde budgétaire de 2008-2009 à 2017-2018

(en millions de dollars)



P : Estimations préliminaires.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire. De 2010-2011 à 2014-2015, aucune opération n'a été réalisée à la réserve de stabilisation.

TABLEAU B.32

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) présenté aux comptes publics ⁽¹⁾	Fonds des générations	Modifications comptables et autres	Solde budgétaire au sens de la Loi	Excédent annuel	Réserve de stabilisation		Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve ⁽²⁾
						Affectations	Utilisations	
2008-2009	-1 258	-587	—	-1 845	—	-109 ⁽³⁾	1 845	—
2009-2010	-2 940	-725	58 ⁽⁴⁾	-3 607	—	—	433	-3 174 ⁽⁵⁾
2010-2011	-2 390	-760	—	-3 150	—	—	—	-3 150 ⁽⁵⁾
2011-2012	-1 788	-840	—	-2 628	—	—	—	-2 628
2012-2013	-2 515	-961	1 876 ⁽⁶⁾	-1 600	—	—	—	-1 600 ⁽⁷⁾
2013-2014	-1 703	-1 121	—	-2 824	—	—	—	-2 824 ⁽⁷⁾
2014-2015	136	-1 279	418 ⁽⁴⁾	-725	—	—	—	-725 ⁽⁷⁾
2015-2016	3 644	-1 453	—	2 191	2 191	-2 191	—	—
2016-2017	4 362	-2 001	—	2 361	2 361	-2 361	—	—
2017-2018	4 596	-2 293	—	2 303	2 303	-2 303	—	—
2018-2019	1 854	-2 491	—	-637	—	—	637	—
2019-2020	2 721	-2 707	—	14	14	-14	—	—
2020-2021	3 462	-2 991	—	471	471	-471	—	—
2021-2022	4 215	-3 265	—	950	950	-950	—	—
2022-2023	4 452	-3 502	—	950	950	-950	—	—

(1) Pour les années 2008-2009 à 2016-2017, les montants correspondent à ceux établis dans les états financiers consolidés annuels du gouvernement, et ce, sans tenir compte des redressements effectués au cours des années subséquentes pour l'année financière visée.

(2) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire.

(3) Conformément à l'article 32 de la Loi (L.Q. 2009, chapitre 38), la somme de 109 M\$, correspondant à la différence entre les excédents constatés et prévus pour 2006-2007, a été affectée à la réserve de stabilisation en 2008-2009.

(4) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le solde budgétaire doit être ajusté pour tenir compte de certaines modifications comptables résultant notamment de modifications apportées aux conventions comptables du gouvernement ou de l'une de ses entreprises pour les rendre conformes à une nouvelle norme de l'organisation des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

(5) Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire a été suspendue pour 2009-2010 et pour 2010-2011.

(6) Le résultat de 1,9 G\$ découlant de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 est exclu du calcul du solde budgétaire de 2012-2013, conformément à la Loi.

(7) Pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, les déficits budgétaires constatés de 1,6 G\$, de 2,8 G\$ et de 0,7 G\$ respectivement sont permis selon la Loi sur l'équilibre budgétaire.

5.2 La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

□ Les sommes consacrées au Fonds des générations

En 2018-2019, les versements des revenus dédiés au Fonds des générations sont de 2,5 milliards de dollars.

Pour 2019-2020 et 2020-2021, 2,7 milliards de dollars et 3,0 milliards de dollars en revenus dédiés seront respectivement consacrés au Fonds des générations.

■ L'utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance

Le gouvernement prévoit l'utilisation d'une somme de 10 milliards de dollars provenant du Fonds des générations, à raison de 2 milliards de dollars par année de 2018-2019 à 2022-2023, pour rembourser des emprunts venant à échéance sur les marchés financiers.

Ce remboursement de la dette de 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années permettra au gouvernement de réaliser des économies au service de la dette de près de 1,1 milliard de dollars d'ici 2022-2023, tout en poursuivant les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

❑ L'évolution du Fonds des générations

Compte tenu des versements effectués depuis la création du fonds et de ceux prévus au cours des prochaines années ainsi que de l'utilisation du fonds pour rembourser des emprunts venant à échéance sur les marchés financiers, la valeur comptable du Fonds des générations atteindra 17,8 milliards de dollars au 31 mars 2023.

TABLEAU B.33

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Valeur comptable au début	10 523	12 816	13 307	14 014	15 005	16 270
Revenus dédiés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	695	687	703	727	734	761
Producteurs privés	102	100	102	104	106	108
Sous-total	797	787	805	831	840	869
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	218	245	300	385	470	565
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	145	230	272	324	356	388
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	6	15	15	15	15	15
Revenus de placement ⁽¹⁾	412	499	600	721	869	950
Total des revenus dédiés	2 293	2 491	2 707	2 991	3 265	3 502
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance	—	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 816	13 307	14 014	15 005	16 270	17 772

(1) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. En 2018-2019, le rendement matérialisé prévu est de 4,35 %, soit un taux établi à partir de la moyenne des quatre dernières années. Il est par ailleurs prévu que le rendement matérialisé augmentera graduellement au cours des années, pour atteindre le rendement espéré à long terme de 6,35 % à compter de 2021-2022, et ce, au fur et à mesure où une partie des rendements enregistrés au cours des dernières années en valeur marchande se matérialisera.

Valeurs comptable et marchande du Fonds des générations

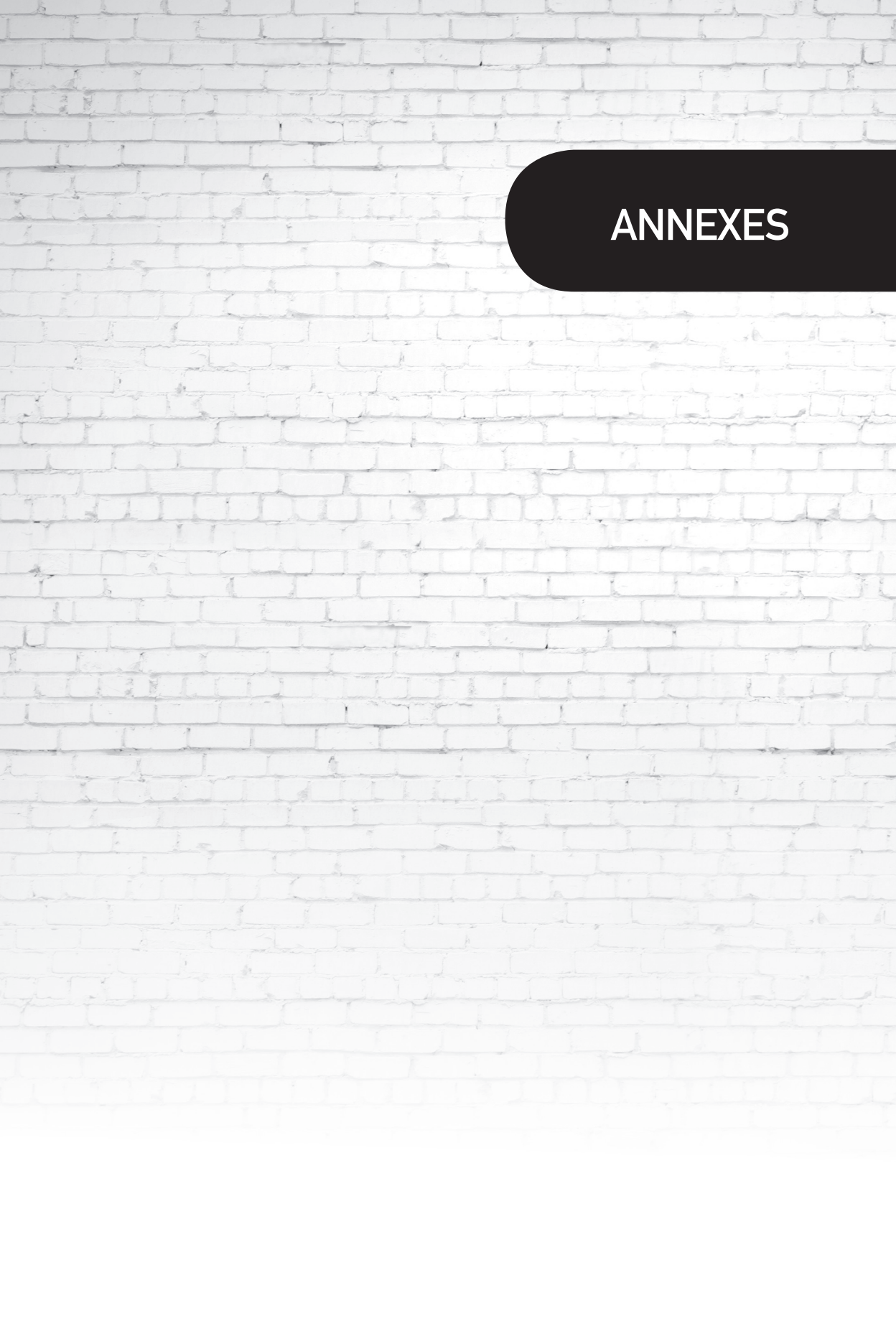
Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création. Pour le calcul de la dette brute, la valeur comptable est utilisée.

Au 31 mars 2018, la valeur marchande du Fonds des générations était plus élevée de 2,3 milliards de dollars.

Valeurs comptable et marchande du Fonds des générations au 31 mars (en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande ⁽¹⁾	Écart
2007	584	586	-2
2008	1 233	1 199	34
2009	1 952	1 646	306
2010	2 677	2 605	72
2011	3 437	3 599	-162
2012	4 277	4 508	-231
2013	5 238	5 636	-398
2014	5 659	6 373	-714
2015	6 938	8 271	-1 333
2016	8 522	9 717	-1 195
2017	10 523	12 324	-1 801
2018	12 816	15 101	-2 285

(1) La valeur marchande inclut les comptes débiteurs au 31 mars, soit les revenus dédiés encaissés ultérieurement par le gouvernement et versés par la suite à la Caisse de dépôt et placement du Québec.



ANNEXES

ANNEXES¹

ANNEXE 1 :	Les exigences de la Loi sur le ministère des Finances et de la Loi sur le vérificateur général.....	3
ANNEXE 2 :	Le cadre financier du fonds général et des entités consolidées	7
ANNEXE 3 :	Les dépenses de missions selon l'organisation financière du gouvernement	9
ANNEXE 4 :	Dépenses de missions détaillées de 2017-2018 à 2020-2021	23

¹ Données 2017-2018 non auditées.

ANNEXE 1 : LES EXIGENCES DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES FINANCES ET DE LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

En juin 2014, au moment du discours sur le budget 2014-2015, le gouvernement a annoncé qu'il rendrait public un rapport sur l'état des finances publiques du Québec, préalablement à la tenue des élections générales à date fixe.

En avril 2015, l'Assemblée nationale a adopté les dispositions législatives confiant au ministre des Finances le mandat de publier un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques. Ainsi, la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01) ainsi que la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01) ont été modifiées.

❑ Dépôt et échéancier du rapport préélectoral

En ce qui concerne le dépôt et l'échéancier du rapport préélectoral, les articles suivants ont été introduits dans la Loi sur le ministère des Finances :

« 23.1 Le ministre publie un rapport préélectoral le troisième lundi du mois d'août précédant l'expiration d'une législature prévue à l'article 6 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1)... »

« 23.4 Le ministre transmet le projet de rapport au vérificateur général au plus tard le premier jour ouvrable de la neuvième semaine précédant la date de sa publication afin de permettre à ce dernier de préparer le rapport prévu à l'article 40.1 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).

Le ministre communique au vérificateur général les modifications qu'il apporte au projet de rapport jusqu'au moment où il reçoit l'opinion du vérificateur général conformément au deuxième alinéa de l'article 40.3 de la Loi sur le vérificateur général. »

« 23.5 À la date de la publication du rapport préélectoral, le ministre le transmet, avec l'opinion du vérificateur général qui doit y être jointe, au président de l'Assemblée nationale qui le dépose devant l'Assemblée nationale dans les trois jours de sa réception, ou si elle ne siège pas, dans les jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux.

Le ministre publie le rapport préélectoral, ainsi que l'opinion qui y est jointe, par tout moyen qu'il juge approprié, dès leur transmission au président de l'Assemblée nationale, sans attendre que ce dernier les dépose. »

❑ Rôle du vérificateur général

Les articles suivants ont été introduits dans la Loi sur le vérificateur général :

« 40.1 Le vérificateur général prépare un rapport dans lequel il présente son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral que publie le ministre des Finances à la date prévue à l'article 23.1 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01). Il peut aussi y présenter les commentaires qu'il juge appropriés et qui découlent de ses travaux sur le rapport préélectoral.

Il y indique également s'il a reçu, dans la préparation de son rapport, tous les renseignements et les documents demandés. »

« 40.2 L'opinion sur la plausibilité des prévisions porte au moins sur les trois premières années financières présentées... »

« 40.3 Le rapport préparé par le vérificateur général est transmis au président de l'Assemblée nationale qui le dépose selon le mode établi pour le rapport annuel du vérificateur général prévu à l'article 44. Le vérificateur général publie son rapport, par tout moyen qu'il juge approprié, au même moment que le rapport préélectoral.

Le vérificateur général doit remettre son opinion au ministre des Finances au plus tard le lundi précédant la date de publication de ce rapport prévue à l'article 23.1 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01). »

❑ Éléments à intégrer dans le rapport préélectoral

Les éléments devant être présentés dans le rapport préélectoral sont prévus aux articles 23.1, 23.2 et 23.3 de la Loi sur le ministère des Finances. Ils prévoient que :

« 23.1 [...] L'opinion du vérificateur général, présentée dans le rapport prévu à l'article 40.1 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01), doit être jointe au rapport préélectoral. »

« 23.2 Le ministre présente dans le rapport préélectoral, en y faisant les révisions nécessaires :

« 1° les prévisions et les hypothèses économiques apparaissant au plan budgétaire présenté à l'occasion du dernier discours sur le budget;

2° les prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement qui figurent dans ce plan;

3° les prévisions de dépenses, établies en collaboration avec le président du Conseil du trésor, ventilées selon les champs d'activités de l'État;

4° les rapports prévus aux articles 15 de la Loi sur l'équilibre budgétaire (chapitre E-12.00001) et 11 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (chapitre R-2.2.0.1). »

« 23.3 Les prévisions des composantes du cadre financier sont présentées dans le rapport préélectoral pour cinq années financières consécutives, alors que celles des dépenses ventilées selon les champs d'activités de l'État le sont pour trois années financières consécutives à compter, dans les deux cas, de l'année financière en cours à la date de la publication du rapport. »

ANNEXE 2 : LE CADRE FINANCIER DU FONDS GÉNÉRAL ET DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

TABEAU 1

Cadre financier du fonds général et des entités consolidées (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
FONDS GÉNÉRAL						
Revenus						
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	57 148	58 784	60 713	62 519	64 599	66 847
Variation en %	4,2	2,9	3,3	3,0	3,3	3,5
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 659	3 879	3 948	4 179	4 329	4 477
Variation en %	-1,6	-16,7	1,8	5,9	3,6	3,4
Transferts fédéraux	20 072	20 933	22 367	23 201	23 697	24 104
Variation en %	8,0	4,3	6,9	3,7	2,1	1,7
Total des revenus	81 879	83 596	87 028	89 899	92 625	95 428
Variation en %	4,8	2,1	4,1	3,3	3,0	3,0
Dépenses						
Dépenses de programmes	-72 564	-76 902	-79 720	-82 294	-84 908	-87 563
Variation en %	4,6	6,0	3,7	3,2	3,2	3,1
Service de la dette	-7 148	-7 066	-6 883	-6 696	-6 400	-6 172
Variation en %	-5,2	-1,1	-2,6	-2,7	-4,4	-3,6
Total des dépenses	-79 712	-83 968	-86 603	-88 990	-91 308	-93 735
Variation en %	3,6	5,3	3,1	2,8	2,6	2,7
RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES						
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽¹⁾	205	-236	-280	-307	-258	-643
Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-69	-29	-31	-31	-9	—
Fonds des générations	2 293	2 491	2 707	2 991	3 265	3 502
Total des entités consolidées	2 429	2 226	2 396	2 653	2 998	2 859
Provision pour éventualités	—	—	-100	-100	-100	-100
SURPLUS (DÉFICIT)	4 596	1 854	2 721	3 462	4 215	4 452
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 293	-2 491	-2 707	-2 991	-3 265	-3 502
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	637	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	2 303	—	14	471	950	950

(1) Ces résultats incluent les ajustements de consolidation.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

ANNEXE 3 : LES DÉPENSES DE MISSIONS SELON L'ORGANISATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

La présentation des dépenses de missions selon l'organisation financière du gouvernement permet d'exposer les niveaux de dépenses de chacune des composantes sectorielles incluses dans le périmètre comptable du gouvernement. Ces composantes comprennent :

- le fonds général, qui reçoit la majorité des revenus, principalement les impôts, et finance les dépenses de programmes des ministères et organismes budgétaires;
- les fonds spéciaux, qui assurent un lien entre le financement d'un service spécifique et les revenus prévus à cette fin;
- le Fonds des générations, qui est un fonds spécial affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement;
- les comptes à fin déterminée, qui permettent d'isoler les sommes versées au gouvernement par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin déterminée;
- les dépenses financées par le régime fiscal, qui regroupent les crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés ainsi que les créances fiscales douteuses;
- les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, qui incluent notamment les centres intégrés de santé et de services sociaux et les commissions scolaires;
- les organismes autres que budgétaires, qui offrent des services particuliers à la population.

❑ Dépenses par mission et par secteur

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par mission en 2018-2019 selon les principaux secteurs composant le cadre financier, à savoir :

- le fonds général (dépenses de programmes);
- les fonds spéciaux;
- les organismes autres que budgétaires;
- les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- les dépenses financées par le régime fiscal.

Par ailleurs, pour déterminer les dépenses de missions, il est nécessaire de tenir compte des ajustements de consolidation, qui résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

TABLEAU 2

Dépenses par mission et par secteur – 2018-2019

(en millions de dollars)

	Fonds général	Fonds spéciaux	Organismes autres que budgétaires	Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Autres secteurs ⁽²⁾	Total
Santé et services sociaux	38 541	210	13 513	26 545	729	–37 518	42 020
Éducation et culture	20 429	146	528	17 251	483	–14 930	23 907
Économie et environnement	6 038	7 114	3 495	—	1 424	–3 027	15 044
Soutien aux personnes et aux familles	6 538	2 878	217	—	3 577	–3 044	10 166
Gouverne et justice	4 997	1 803	2 756	—	722	–2 395	7 883
Provision au Fonds de suppléance	359	—	—	—	—	—	359
TOTAL	76 902	12 151	20 509	43 796	6 935	–60 914	99 379

(1) Les dépenses financées par le régime fiscal incluent les créances fiscales douteuses.

(2) Les autres secteurs comprennent les comptes à fin déterminée ainsi que les ajustements de consolidation.

❑ Les dépenses de programmes des ministères

Les dépenses de programmes, soit celles du fonds général, atteignent 76,9 milliards de dollars en 2018-2019 et s'élèveront à 79,7 milliards de dollars en 2019-2020. Elles progresseront de 6,0 % en 2018-2019, de 3,7 % en 2019-2020 et de 3,2 % en 2020-2021. En particulier :

- la croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux est établie à 5,0 % en 2018-2019 et à 4,0 % en 2019-2020 et en 2020-2021;
- la croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur est établie à 7,6 % en 2018-2019, à 4,6 % en 2019-2020 et à 3,5 % en 2020-2021;
- les autres portefeuilles verront augmenter leur budget de 0,3 % en 2018-2019, de 5,0 % en 2019-2020 et de 1,5 % en 2020-2021.

De plus, le cadre de planification des dépenses prévoit des provisions pour pallier certains risques.

- À ce titre, des montants de 1 078 millions de dollars en 2018-2019 et de 568 millions de dollars en 2019-2020 sont prévus au Fonds de suppléance.

TABLEAU 3

Dépenses de programmes des ministères

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et Services sociaux	36 710	38 541	40 076	41 662
<i>Variation en %</i>	3,7	5,0 ⁽¹⁾	4,0	4,0
Éducation et Enseignement supérieur	18 095	19 380	20 274	20 982
<i>Variation en %</i>	5,6	7,6 ⁽¹⁾	4,6	3,5
Autres portefeuilles	17 759	17 903	18 802	19 079
<i>Variation en %</i>	5,4	0,3 ⁽¹⁾	5,0	1,5
Fonds de suppléance ⁽²⁾	—	1 078	568	571
TOTAL	72 564	76 902	79 720	82 294
<i>Variation en %</i>	4,6	6,0	3,7	3,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Afin que la croissance de 2018-2019 soit évaluée en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de 2018-2019 ont été calculés en excluant des dépenses de 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux portefeuilles Santé et Services sociaux (12 M\$) et Éducation et Enseignement supérieur (79 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 des autres portefeuilles.

(2) Pour 2018-2019, les sommes prévues au Fonds de suppléance comprennent un montant de 366 M\$ afin de financer des mesures annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018.

❑ Santé et Services sociaux

Les dépenses en santé et services sociaux ont pour objectifs de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécois grâce à l'accessibilité à un ensemble de services de santé et de services sociaux.

Les dépenses de programmes pour la santé et les services sociaux s'élèvent à 38,5 milliards de dollars en 2018-2019. Elles comprennent notamment :

- 18,8 milliards de dollars pour les services de santé dispensés au sein des établissements, dont 8,8 milliards de dollars en santé physique et 4,0 milliards de dollars pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- 7,9 milliards de dollars pour les services professionnels, principalement les services médicaux;
- 2,5 milliards de dollars pour les services pharmaceutiques et les médicaments.

TABLERAU 4

Dépenses de programmes – Santé et Services sociaux (en millions de dollars)

	2018-2019
Établissements de santé	18 804
– Santé physique	8 782
– Soutien à l'autonomie des personnes âgées	3 997
– Santé mentale	1 308
– Jeunes en difficulté	1 321
– Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	1 022
– Déficience physique	610
– Santé publique	428
– Gestion des bâtiments et des équipements	1 337
Services professionnels	7 936
– Services médicaux	7 656
– Services dentaires	207
– Services optométriques	74
Services pharmaceutiques et médicaments	2 515
Autres dépenses	9 286
– Administration et soutien aux services	2 065
– Service de la dette	1 591
– Autres	5 630
TOTAL	38 541

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Budget de dépenses 2018-2019.

❑ Éducation et Enseignement supérieur

Les dépenses en éducation et en enseignement supérieur visent à financer l'élaboration de politiques ainsi que les services relatifs aux domaines de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaire ainsi que de l'aide financière aux études.

Les dépenses de programmes pour l'éducation et l'enseignement supérieur s'élèvent à 19,4 milliards de dollars en 2018-2019. Elles comprennent notamment :

- 13,8 milliards de dollars pour les services d'enseignement :
 - 8,7 milliards de dollars pour les commissions scolaires,
 - 2,0 milliards de dollars pour les cégeps,
 - 3,1 milliards de dollars pour les universités;
- 5,6 milliards de dollars d'autres dépenses, par exemple :
 - 1,6 milliard de dollars pour le service de la dette lié au financement des infrastructures publiques,
 - 0,9 milliard de dollars pour l'aide financière aux études.

TABEAU 5

Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2018-2019
Établissements d'enseignement	13 754
– Commissions scolaires	8 697
– Cégeps	1 953
– Universités	3 104
Autres dépenses	5 626
– Service de la dette	1 597
– Aide financière aux études	850
– Enseignement privé préscolaire, primaire et secondaire	513
– Développement du loisir et du sport	86
– Autres	2 579
TOTAL	19 380

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Budget de dépenses 2018-2019.

❑ Les autres dépenses de programmes des ministères

Outre la santé et l'éducation, des dépenses sont réalisées pour le soutien et la mise en place des services publics dans divers secteurs tels que :

- l'économie, l'environnement et la culture;
- le soutien aux personnes et aux familles;
- la gouverne et la justice.

Ces dépenses de programmes s'élèvent à 18,9 milliards de dollars en 2018-2019.

TABEAU 6

Autres dépenses de programmes des ministères (en millions de dollars)

	2018-2019
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 360
Famille	2 657
Activités de gouverne ⁽¹⁾	2 713
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 889
Sécurité publique	1 588
Justice	1 017
Économie, Science et Innovation	1 017
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	899
Culture et Communications	726
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	698
Forêts, Faune et Parcs	489
Immigration, Diversité et Inclusion	339
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	175
Tourisme	185
Relations internationales et Francophonie	112
Énergie et Ressources naturelles	84
TOTAL	18 948

(1) Les activités de gouverne comprennent l'Assemblée nationale, les personnes désignées par l'Assemblée nationale, le ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat du Conseil du trésor en incluant le Fonds de suppléance, l'Administration gouvernementale et le ministère des Finances.

Source : Budget de dépenses 2018-2019.

❑ Les dépenses des organismes et des fonds spéciaux

En plus des dépenses de programmes, les dépenses de missions comprennent des dépenses réalisées par d'autres entités, notamment celles des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux. Ces dépenses sont financées :

- par des transferts en provenance des ministères, dans une proportion importante;
- par des revenus autonomes, tels que des droits et permis et des taxes, ainsi que des transferts fédéraux.

Ces dépenses totalisent 22,5 milliards de dollars en 2018-2019, avec une croissance de 3,7 %. Les dépenses s'élèveront à 22,0 milliards de dollars en 2019-2020 et à 22,4 milliards de dollars en 2020-2021, soit une variation de -1,9 % et de 1,5 % respectivement.

TABLEAU 7

Dépenses des organismes et des fonds spéciaux (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	25 652	26 545	27 499	28 727
<i>Variation en %</i>	4,9	3,5	3,6	4,5
Organismes des réseaux de l'éducation	16 413	17 251	18 080	18 634
<i>Variation en %</i>	5,2	5,1	4,8	3,1
Organismes autres que budgétaires	19 750	20 509	21 179	21 630
<i>Variation en %</i>	-0,9	3,8	3,3	2,1
Fonds spéciaux	11 416	12 151	12 572	12 472
<i>Variation en %</i>	13,1	6,4	3,5	-0,8
Dépenses financées par le régime fiscal	6 486	6 935	7 141	7 379
<i>Variation en %</i>	-0,6	6,9	3,0	3,3
Autres secteurs ⁽¹⁾	-58 032	-60 914	-64 429	-66 466
TOTAL	21 685	22 477	22 042	22 376
<i>Variation en %</i>	10,4	3,7	-1,9	1,5

(1) Les autres secteurs comprennent les comptes à fin déterminée et les ajustements de consolidation.

Part des dépenses des entités financées par les transferts des ministères

Les dépenses de missions des entités telles que les organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes des réseaux de l'éducation sont en grande partie financées par des transferts provenant des ministères.

Ainsi, à titre d'exemples :

- le ministère de la Santé et des Services sociaux finance environ 90 % des dépenses des organismes du réseau de la santé et des services sociaux;
- le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur finance environ 80 % des dépenses des organismes des réseaux de l'éducation.

Les dépenses des organismes autres que budgétaires et celles des fonds spéciaux sont financées par les ministères à des pourcentages moindres, soit près de 70 % et 40 % respectivement.

Part des dépenses de missions des entités financée par les transferts des ministères (en pourcentage)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	89,9	90,3	90,6
Organismes des réseaux de l'éducation	79,6	81,2	81,3
Organismes autres que budgétaires	66,9	68,3	68,9
Fonds spéciaux	40,4	40,3	40,7

❑ Les organismes autres que budgétaires

Les organismes autres que budgétaires ont pour mission d'offrir des services particuliers à la population.

Les dépenses de missions des organismes autres que budgétaires s'établissent à 20,5 milliards de dollars en 2018-2019, soit une hausse de 3,8 %, et s'établiront à 21,2 milliards de dollars en 2019-2020 et à 21,6 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une hausse de 3,3 % et de 2,1 %.

La croissance des dépenses des organismes autres que budgétaires est principalement attribuable à la Régie de l'assurance maladie du Québec et au Fonds de l'assurance médicaments.

La conciliation entre le budget de dépenses des organismes autres que budgétaires et le cadre financier du gouvernement est présentée à la section F du Plan économique du Québec de mars 2018.

TABLEAU 8

Dépenses de missions des organismes autres que budgétaires (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	12 540	12 869	13 382	13 743
Fonds de l'assurance médicaments (FAM)	3 576	3 675	3 821	3 975
Élimination des opérations réciproques entre la RAMQ et le FAM	-3 567	-3 666	-3 812	-3 966
Sous-total	12 549	12 878	13 391	13 752
Variation en %	1,2	2,6	4,0	2,7
Autres organismes autres que budgétaires ⁽¹⁾	7 201	7 631	7 788	7 878
Variation en %	-4,3	6,0	2,1	1,2
TOTAL	19 750	20 509	21 179	21 630
Variation en %	-0,9	3,8	3,3	2,1

(1) Ces montants incluent les autres éliminations des opérations réciproques entre les organismes autres que budgétaires.

Les dépenses des autres organismes autres que budgétaires pour 2018-2019

En plus de la Régie de l'assurance maladie du Québec et du Fonds de l'assurance médicaments, le périmètre comptable comprend plusieurs autres organismes autres que budgétaires dont les dépenses totalisent 7,6 milliards de dollars en 2018-2019.

Par exemple, pour 2018-2019, les dépenses totalisent :

- 1,2 milliard de dollars pour l'Agence du revenu du Québec;
- 1,2 milliard de dollars pour la Société d'habitation du Québec;
- 868 millions de dollars pour la Société québécoise des infrastructures.

Dépenses de missions des autres organismes autres que budgétaires (en millions de dollars)

	2018-2019
Agence du revenu du Québec	1 216
Société d'habitation du Québec	1 152
Société québécoise des infrastructures	868
Société de financement des infrastructures locales du Québec	659
Centre de services partagés du Québec	546
Héma-Québec	436
La Financière agricole du Québec	403
Société de l'assurance automobile du Québec	277
Autres organismes et ajustements de consolidation ⁽¹⁾	2 074
TOTAL	7 631

(1) Ces montants incluent les autres éliminations des opérations réciproques entre les organismes autres que budgétaires.

❑ Les fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des entités instituées en vertu de la loi pour financer certaines activités au sein des ministères et organismes du gouvernement.

Les activités des fonds spéciaux peuvent être financées notamment par des revenus de taxes, des tarifs ou des transferts provenant des ministères.

Les dépenses de missions des fonds spéciaux s'établissent à 12,2 milliards de dollars en 2018-2019, soit une variation de 6,4 %, et s'établiront à 12,6 milliards de dollars en 2019-2020 et 12,5 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une variation de 3,5 % et de -0,8 %.

La croissance des dépenses des fonds spéciaux découle notamment :

- du Fonds des réseaux de transport terrestre, en raison du financement des infrastructures des réseaux routiers et de transport en commun;
- du Fonds vert, compte tenu de la mise en place du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020);
- du Fonds du développement économique, lequel reflète l'évolution des versements d'aide financière aux entreprises.

La conciliation entre le budget de dépenses des fonds spéciaux et le cadre financier consolidé du gouvernement est présentée à la section F du Plan économique du Québec de mars 2018.

TABEAU 9

Dépenses de missions des fonds spéciaux (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)	3 890	3 587	3 788	3 694
Fonds vert	704	792	789	713
Fonds du développement économique	120	352	290	215
Élimination des opérations réciproques entre le FORT et le Fonds vert	-254	-238	-231	-127
Sous-total	4 460	4 493	4 636	4 495
Variation en %	32,7	0,7	3,2	-3,0
Autres fonds spéciaux ⁽¹⁾	6 956	7 658	7 936	7 977
Variation en %	3,3	10,1	3,6	0,5
TOTAL	11 416	12 151	12 572	12 472
Variation en %	13,1	6,4	3,5	-0,8

(1) Ces montants incluent les autres éliminations des opérations réciproques entre les fonds spéciaux.

Les dépenses des autres fonds spéciaux en 2018-2019

En plus du Fonds des réseaux de transport terrestre, du Fonds vert et du Fonds du développement économique, plusieurs autres fonds sont compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Les dépenses de ces autres fonds totalisent 7,7 milliards de dollars en 2018-2019.

En particulier, pour 2018-2019, les dépenses totalisent :

- 2,4 milliards de dollars pour le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance;
- 1,1 milliard de dollars pour le Fonds de développement du marché du travail;
- 971 millions de dollars pour le Fonds relatif à l'administration fiscale.

Dépenses de missions des autres fonds spéciaux

(en millions de dollars)

	2018-2019
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 423
Fonds de développement du marché du travail	1 107
Fonds relatif à l'administration fiscale	971
Fonds des services de police	650
Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier	538
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	210
Fonds de partenariat touristique	203
Autres fonds et ajustements de consolidation ⁽¹⁾	1 556
TOTAL	7 658

(1) Ces montants incluent les autres éliminations des opérations réciproques entre les fonds spéciaux.

❑ Les dépenses financées par le régime fiscal

Les crédits d'impôt remboursables accordés aux particuliers et aux sociétés, qui s'apparentent à une dépense de transfert liée au régime fiscal, sont inscrits dans les dépenses plutôt qu'en diminution des revenus. À ces crédits d'impôt remboursables s'ajoutent les dépenses liées aux créances fiscales douteuses.

Les dépenses financées par le régime fiscal atteignent 6,9 milliards de dollars en 2018-2019, soit une variation de 6,9 % par rapport à l'année précédente. Ces dépenses totaliseront 7,1 milliards de dollars en 2019-2020 et 7,4 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une croissance de 3,0 % et de 3,3 % respectivement pour ces deux années.

TABLEAU 10

Dépenses financées par le régime fiscal

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de missions	6 486	6 935	7 141	7 379
<i>Variation en %</i>	<i>-0,6</i>	<i>6,9</i>	<i>3,0</i>	<i>3,3</i>

ANNEXE 4 : DÉPENSES DE MISSIONS DÉTAILLÉES DE 2017-2018 À 2020-2021

TABLEAU 11

Dépenses de missions détaillées de 2017-2018 à 2020-2021

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Δ en % 2018-2019 à 2020-2021
Santé et services sociaux					
– Établissements de santé et de services sociaux	25 652	26 545			
– Rémunération médicale	7 487	7 655			
– Assurance médicaments (organisme autre que budgétaire)	3 576	3 675			
– Crédits d'impôt remboursables relatifs à la santé	655	729			
– Autres, dont :	2 843	3 416			
▪ Santé et Services sociaux (fonctions de coordination et Office des personnes handicapées du Québec)	138	159			
Sous-total	40 213	42 020	43 571	45 398	
Variation en %	3,8	4,5⁽¹⁾	3,7	4,2	4,1
Éducation et culture					
– Commissions scolaires	12 547	13 149			
– Cégeps et Université du Québec et ses constituantes	3 867	4 102			
– Aide financière aux études	757	850			
– Culture et Communications (ministère)	789	726			
– Immigration, Diversité et Inclusion (ministère)	220	339			
– Crédits d'impôt remboursables relatifs à l'éducation et à la culture	449	483			
– Autres, dont :	4 156	4 258			
▪ Éducation et Enseignement supérieur (administration, loisir et sport et soutien aux organismes)	406	401			
Sous-total	22 785	23 907	24 655	25 517	
Variation en %	5,3	4,5⁽¹⁾	3,1	3,5	3,8
Économie et environnement					
– Économie, Science et Innovation (ministère)	867	1 017			
– Société d'habitation du Québec	985	1 152			
– Société de financement des infrastructures locales du Québec	620	659			
– Transports, Mobilité durable et Électrification des transports					
▪ Dépenses du Ministère	685	698			
▪ Fonds des réseaux de transport terrestre	3 890	3 587			
▪ Société de l'assurance automobile du Québec	247	277			
– Fonds vert	704	792			
– Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier	569	538			
– La Financière agricole du Québec	411	403			
– Crédits d'impôt remboursables relatifs à l'économie et à l'environnement	1 344	1 424			

TABLEAU 11 (suite)

Dépenses de missions détaillées de 2017-2018 à 2020-2021 (suite)

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Δ en % 2018-2019 à 2020-2021
Économie et environnement (suite)					
– Autres, dont :	3 987	4 497			
▪ Travail, Emploi et Solidarité sociale (mesures d'aide à l'emploi)	842	818			
▪ Affaires municipales et Occupation du territoire (développement régional, infrastructures municipales et métropole)	730	738			
▪ Tourisme (ministère)	213	185			
▪ Relations internationales et Francophonie (ministère)	124	112			
▪ Éducation et Enseignement supérieur (Capitale-Nationale)	77	60			
▪ Agriculture, Pêcheries et Alimentation (développement des entreprises du secteur bioalimentaire, formation et qualité des aliments)	441	460			
▪ Forêts, Faune et Parcs (principalement faune, parcs et opérations régionales)	316	284			
▪ Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (ministère)	282	175			
▪ Énergie et Ressources naturelles (ministère)	99	84			
Sous-total	14 309	15 044	15 035	14 847	
Variation en %	16,0	5,1	-0,1	-1,3	1,2
Soutien aux personnes et aux familles					
– Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 364	2 423			
– Crédits d'impôt remboursables relatifs au soutien aux personnes et aux familles	3 429	3 577			
– Mesures d'aide financière (programme du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale)	2 950	3 014			
– Accessibilité à la justice et indemnisation et reconnaissance	301	331			
– Autres, dont :	772	821			
▪ Éducation et Enseignement supérieur (Condition féminine)	19	17			
▪ Famille (principalement administration, mesures d'aide à la famille, condition des aînés et Curateur public du Québec)	207	234			
▪ Travail, Emploi et Solidarité sociale (administration)	516	510			
Sous-total	9 816	10 166	10 251	10 481	
Variation en %	2,4	4,4⁽¹⁾	0,8	2,2	2,2

TABLEAU 11 (suite)

Dépenses de missions détaillées de 2017-2018 à 2020-2021 (suite)
 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Δ en % 2018-2019 à 2020-2021
Gouverne et justice					
– Conseil du Trésor (ministère) et Administration gouvernementale	810	997			
– Sécurité publique (ministère)	1 571	1 588			
– Agence du revenu du Québec	1 126	1 216			
– Assemblée nationale et personnes désignées	234	328			
– Conseil exécutif (ministère)	410	463			
– Administration de la justice, poursuites criminelles et pénales et activité judiciaire	584	654			
– Crédits d'impôt remboursables relatifs à la gouverne et à la justice ⁽²⁾	609	722			
– Autres, dont :	1 782	1 915			
▪ Affaires municipales et Occupation du territoire (soutien aux municipalités, protection des consommateurs et activités ministérielles)	748	707			
▪ Finances (ministère)	231	201			
▪ Travail, Emploi et Solidarité sociale (travail)	25	19			
Sous-total	7 126	7 883	7 950	8 127	
Variation en %	6,2	10,6	0,8	2,2	4,5
Provision au Fonds de suppléance	—	359	300	300	
DÉPENSES DE MISSIONS	94 249	99 379	101 762	104 670	
Variation en %	5,9	5,4	2,4	2,9	3,6

(1) Afin que la croissance de 2018-2019 soit évaluée en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de 2018-2019 ont été calculés en excluant des dépenses de 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M\$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 de la mission Éducation et culture.

(2) Ce montant inclut notamment les créances fiscales douteuses.

Le Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018 découle de l'engagement du gouvernement à rendre public un rapport sur l'état des finances publiques du Québec préalablement à la tenue des élections à date fixe.

Le Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018 repose sur le cadre financier du Plan économique du Québec de mars 2018, auquel les révisions nécessaires ont été apportées afin que l'information la plus récente soit prise en compte.

Le Rapport préélectoral présente des prévisions budgétaires préparées selon un processus transparent, rigoureux et prudent. Les prévisions contenues dans ce rapport sont basées sur les hypothèses les plus plausibles.

Pour vous aider à faire le point
sur l'état des finances publiques, consultez :

www.rapportpreelectoral.gouv.qc.ca